



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8989^e séance

Mardi 8 mars 2022, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M. Abushahab. (Émirats arabes unis)

Membres :

Albanie	M. Lamce
Brésil	M ^{me} Espeschit Maia
Chine	M. Tian Bingxu
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Strainic
Fédération de Russie	M. Kuzmenkov
France	M ^{me} Lebatteux
Gabon	M. Doumbeneny Ndzigna
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Inde	M. Setia/M ^{me} Dubey
Irlande	M. Broderick
Kenya	M ^{me} Nyakoe
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Moe
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Mansfield

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

L'inclusion et la participation économiques des femmes, outils essentiels d'instauration de la paix

Lettre datée du 1er mars 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/175)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge qui se trouve sur leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Geisler (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les Émirats arabes unis d'avoir organisé le présent débat à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, la Directrice générale du Fonds monétaire international et M^{me} Coulibaly, intervenante de la société civile, de leurs importantes contributions.

La Journée internationale des femmes ne devrait pas être réduite à des fleurs, pas plus qu'elle ne devrait être l'occasion pour des hommes politiques de donner des leçons aux femmes devant les caméras de télévision. Elle doit faire vivre le combat pour les droits des femmes, cette année plus que jamais. Nous sommes unis par la solidarité avec les femmes qui vivent une guerre ou un conflit, et nous rappelons les difficultés auxquelles se heurtent encore les femmes et les filles dans le monde entier.

Aujourd'hui, nous sommes aux côtés de l'Ukraine et de son peuple, en proie à une attaque odieuse et sauvage qu'ils n'ont pas provoquée. Ils se sont retrouvés propulsés dans une guerre d'agression. Les civils subissent des pilonnages aveugles. Ils manquent de nourriture, d'eau et de médicaments. Des millions de personnes fuient les assauts de la Russie, et les femmes sont les premières à souffrir. La semaine dernière, 141 États Membres de l'ONU ont condamné l'attaque russe contre l'Ukraine. Le fait de voir tant d'États Membres répondre présent pour défendre la Charte des Nations Unies, la paix, la justice et le respect de l'ordre international fondé sur des règles me redonne espoir. L'Allemagne continuera d'appuyer l'Ukraine et son peuple. La Russie doit mettre un terme à cette guerre et retirer immédiatement ses troupes d'Ukraine.

Rappelons tous les autres combats pour les droits des femmes et des filles dans le monde. Nous rendons hommage à celles et ceux qui, avec bravoure, manifestent pour la paix en Russie. Nous les félicitons de leurs efforts inlassables et courageux. En outre, nous restons

particulièrement préoccupés par l'exclusion des femmes et des filles de la vie publique en Afghanistan. Leur accès à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé est restreint, de même que leur liberté de circulation.

Dans de nombreux autres pays et situations de conflit, les femmes et les filles sont toujours en proie aux difficultés et ont besoin de notre appui résolu. Depuis plus de 20 ans, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité exige que la communauté internationale applique et garantisse aux femmes l'intégralité de leurs droits, et veille à ce qu'elles puissent participer dans tous les secteurs et à tous les niveaux, à ce qu'elles soient protégées, à ce qu'elles prennent part à la prévention des conflits et y jouent un rôle de premier plan, et à ce qu'elles apportent une contribution essentielle aux efforts de secours et de relèvement après un conflit.

L'Allemagne est pleinement déterminée à mettre en œuvre tous les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le cadre de notre politique étrangère féministe, nous entendons également intensifier nos efforts, en partenariat avec la société civile, pour intégrer ce programme et les droits des femmes dans toutes nos activités. Unissons nos efforts, et espérons que l'année prochaine nous donne davantage de motifs de nous réjouir, et moins de raisons de nous inquiéter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie.

M^{me} Inanç Örnekol (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions les Émirats arabes unis d'avoir organisé cet important débat. Nous remercions également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les autres intervenantes de nous avoir fait part de leurs éclairages.

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer notre entière solidarité avec toutes les femmes et les filles vivant dans une situation de conflit ou d'urgence. Nous savons que les femmes et les filles sont particulièrement touchées par les crises. Nous sommes solidaires des femmes et des filles en Ukraine, qui font preuve de résilience et de courage face à un acte d'agression injustifié, illégal et illégitime de la part de la Russie.

Les événements récents en Ukraine, ainsi qu'en Afghanistan et dans de nombreux autres endroits du monde, soulignent l'importance critique que revêt le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons veiller à ce que toutes les femmes et toutes les filles, dans tous les conflits et toutes les crises, participent aux efforts de règlement, que leurs besoins

fondamentaux soient satisfaits, qu'elles puissent avoir recours à la justice lorsque leurs droits sont violés, et qu'elles continuent d'avoir accès aux services essentiels.

Nous devons collectivement nous efforcer d'agir pour sauver des vies et renforcer l'autonomisation au service de la paix et de la sécurité. Cela nécessite des efforts concertés de la part des gouvernements, des organisations internationales et régionales, de la société civile, des organisations de défense des droits des femmes et des bâtisseuses de la paix. De la même manière, la mise en œuvre effective du programme suppose qu'on se concentre sur ses quatre piliers, à savoir la participation, la prévention, la protection, et les secours et le relèvement, en adoptant une approche équilibrée et globale. À cet égard, nous trouvons le thème d'aujourd'hui tout à fait pertinent et opportun.

L'autonomisation économique est un élément vital de la participation pleine et effective des femmes, ainsi qu'un facteur de renforcement de la résilience générale de la société. Toutefois, la discrimination dont sont victimes les femmes concernant l'accès aux ressources économiques et leur contrôle, conjuguée au fardeau disproportionné du travail domestique non rémunéré, compromet la résilience économique des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit. Compte tenu de ce problème, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, avec ses quatre piliers, a été conçu pour englober la promotion de l'inclusion économique et l'autonomisation des femmes et des filles. Cependant, 22 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2001), texte historique, nous voyons que la bonne mise en œuvre du programme continue de se heurter à des difficultés.

Afin de combler l'écart entre engagements et action, nous devons non seulement faire plus, mais aussi nous y prendre différemment. Cela suppose notamment de se concentrer sur les causes profondes des inégalités entre les sexes et de la fragilité des femmes, et d'examiner les liens entre ces problèmes. Nous devrions aussi considérer les femmes comme des agentes de changement, plutôt que comme des bénéficiaires passives de l'aide qui leur est fournie. Il nous faut soutenir les artisanes de la paix, les défenseuses des droits humains et les représentantes de la société civile afin qu'elles puissent pleinement et véritablement s'impliquer et prendre part à tous les aspects de la vie publique et politique. Ce n'est qu'alors que nous pourrions parvenir à des sociétés vraiment inclusives qui permettent des progrès dans le

maintien de la paix et de la sécurité, dans la défense des droits de l'homme et dans la concrétisation des objectifs de développement durable.

Promouvoir la participation des femmes dans le travail rémunéré recèle un potentiel énorme en termes d'accroissement de la productivité, d'innovation et de croissance économique. Une simple hausse du nombre de femmes dans le travail rémunéré pourrait stimuler grandement le produit intérieur brut des pays.

La violence contre les femmes, en revanche, coûte à l'économie mondiale plus de 12 000 milliards de dollars chaque année, en raison des pertes de productivité dues à un manque de bien-être chez les femmes. Sur ces fronts importants, en plus de favoriser l'inclusion financière et de faire évoluer les normes dans la société, le secteur privé a un rôle décisif à jouer. Nous nous félicitons de constater que, travaillant en partenariat avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et la société civile, un nombre croissant d'entreprises privées investissent dans l'autonomisation des femmes.

En Turquie, en collaboration avec le secteur privé et les institutions financières internationales, nous avons lancé et mis en œuvre avec succès divers projets visant l'autonomisation économique des femmes et leur représentation accrue dans les conseils d'administration.

La Turquie œuvre pour l'autonomisation et le bien-être des femmes et des filles dans différentes situations d'urgence, de conflit et d'après-conflit au moyen de ses programmes complets d'aide au développement. Les projets que nous menons en Afghanistan et en Somalie, en particulier dans les domaines de l'éducation et des services de santé, sont des exemples concrets de nos efforts en ce sens. En outre, la Turquie est un refuge sûr pour près de 4 millions de Syriens, y compris les femmes et les filles, qui ont dû fuir la Syrie pour échapper à la mort. Nous continuerons de faire tout notre possible pour soutenir ces femmes et ces filles et veiller à leur bien-être socioéconomique. Nous espérons sincèrement que notre action permettra aux Syriennes de participer à la construction de la Syrie demain, quand le conflit sera terminé.

Pour terminer, je réaffirme que mon pays est déterminé et prêt à contribuer aux efforts internationaux pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je souhaite à tout le monde une heureuse Journée internationale des femmes. Je tiens à remercier la présidence émirienne du Conseil de l'occasion donnée à ma délégation de s'exprimer dans le présent débat.

Au Pakistan, les femmes jouent depuis longtemps un rôle important dans tous les domaines de la vie. Des Pakistanaïses ont été ou sont Première Ministre, Présidente de l'Assemblée nationale, cheffe de l'opposition, ministres, juges, officiers de l'armée et pilotes de chasse. Vingt pour cent de nos diplomates sont des femmes et ce pourcentage va croissant. Le Pakistan a déjà déployé 450 soldates de la paix et leur ratio dans nos contingents augmente également.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure une entreprise importante pour promouvoir une approche globale de la consolidation de la paix et de la sécurité. Les quatre piliers que sont la prévention, la participation, la protection et les secours et le relèvement doivent être conçus de manière à garantir le succès du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la concrétisation des objectifs de la résolution 1325 (2001).

Nous convenons qu'il est nécessaire de donner la priorité aux principaux facteurs qui peuvent servir de levier. Premièrement, les femmes devraient faire partie de toutes les initiatives de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix. Deuxièmement, durant la reconstruction après un conflit, la participation des femmes devrait être assurée dans l'ensemble des programmes et activités de secours et de relèvement afin de favoriser leur autonomisation et leur inclusion économiques. Troisièmement, les partenaires internationaux, y compris les institutions financières internationales et le secteur privé, devraient encourager des approches communautaires durables qui tiennent compte des questions de genre pour l'inclusion et la participation économiques des femmes. Quatrièmement, les pays touchés par un conflit ont besoin d'un appui technique dans un cadre culturellement sensible pour adapter leurs secteurs judiciaire, législatif et administratif dans l'optique de l'autonomisation des femmes. En même temps, il convient que tous ces efforts soient déployés dans le plein respect de la souveraineté de l'État et de l'appropriation nationale des politiques et des programmes.

Tandis que le Conseil de sécurité fait la promotion de l'approche holistique énoncée dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et dans le rapport

du Secrétaire général (S/2021/827), il est impératif de s'occuper des problèmes immédiats dans de nombreuses situations de conflit où les femmes et les filles sont en danger et où leurs droits fondamentaux sont violés. Ces problèmes devraient être traités de façon globale, efficace et non discriminatoire.

Des références ont été faites dans cette salle au sort des femmes et des filles touchées par le conflit qui fait rage en Ukraine. Le Conseil de sécurité est également préoccupé par la protection des droits des femmes et des filles dans l'Afghanistan d'après-conflit. Moins visible dans les débats du Conseil, il y a aussi la violence qui vise les femmes et les filles au Jammu-et-Cachemire, où il existe des preuves de viols et de violence sexuelle utilisés comme arme de guerre contre des milliers de femmes et de filles. Leur sort ne devrait plus être ignoré. Nous devons en finir avec le deux poids, deux mesures dans tous les processus des Nations Unies, y compris au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^{me} Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Je remercie également les intervenantes de leurs exposés.

Aujourd'hui, le monde est ravagé par diverses crises humanitaires, qui sont dues notamment, mais pas exclusivement, à des conflits armés, aux changements climatiques et, plus récemment, à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les femmes jouent un rôle indéniable face à ces problèmes, en particulier ceux qui ont trait à la promotion du dialogue et de la confiance dans les processus de paix et de sécurité. On sait bien que le fait d'encourager les femmes à s'investir dans les processus de paix accroît la possibilité de la paix. En conséquence, leur participation et leur inclusion aux processus de paix accroissent l'efficacité de l'aide humanitaire, améliorent la protection des civils, contribuent au règlement politique des différends et au maintien d'une paix à long terme, et accélèrent le relèvement économique.

Nombre de résolutions de l'ONU ont déjà mis l'accent sur l'importance de l'autonomisation des femmes dans la prévention et le règlement des conflits armés et dans les situations d'après-conflit, ainsi que, plus largement, sur leurs efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Compte tenu du rôle important

joué par les femmes, leur autonomisation politique, sociale et économique est cruciale, dans la mesure où elle augmente leur résistance en temps de crise et encourage leur participation aux processus de paix et de réconciliation, de même qu'aux initiatives de reconstruction et de redressement après un conflit.

La promotion des droits, de la dignité et de l'autonomisation des femmes fait partie des conditions préalables au développement de toutes les sociétés. En ayant cela à l'esprit, la République islamique d'Iran a toujours, depuis sa création, considéré la promotion du statut culturel, social, économique et politique des femmes et des filles comme un élément clef dans l'élaboration de ses politiques, dans sa législation et dans sa planification nationale. En dépit des sanctions illégales et inhumaines des États-Unis, qui compromettent le financement et l'exécution des programmes prévus par le Gouvernement, la société civile et le secteur privé pour l'amélioration de la condition des femmes et leur autonomisation, l'Iran obtient des résultats remarquables dans ce domaine.

Dans notre région fragile, nous continuons d'observer la dévastation causée par les conflits armés, l'extrémisme violent et l'occupation et les agressions étrangères, de même que par les attentats terroristes qui prennent pour cible des civils innocents, y compris les femmes et les filles.

Les femmes et les filles palestiniennes continuent de souffrir en raison de l'occupation et des violations des droits humains qui durent depuis des décennies, ainsi que des politiques et pratiques coloniales que le régime israélien applique dans le Territoire palestinien occupé, autant d'actes qui violent toutes les règles fondamentales du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La situation actuelle en Afghanistan porte gravement atteinte aux droits des Afghanes, notamment leurs droits politiques et socioéconomiques, tels que le droit à l'éducation, au travail et à la participation politique. Les droits des Afghanes doivent être respectés. Les Talibans doivent écouter l'appel de la communauté internationale en faveur de la protection des droits humains, en particulier les droits des femmes.

Enfin, nous réaffirmons notre position fondée sur des principes selon laquelle les questions concernant les femmes et les filles relèvent de la responsabilité de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité ne doit aborder cette question que si elle est directement liée au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom des pays nordiques et baltes.

Pour commencer, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance importante d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité. De plus, nous nous félicitons des déclarations faites par les intervenantes.

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, je tiens à souligner la pleine solidarité de mon pays avec l'Ukraine et sa population, notamment les femmes et les filles. L'agression militaire russe non provoquée à l'encontre d'un État Membre souverain de l'ONU constitue une violation grave du droit international et des principes des Nations Unies et doit cesser immédiatement.

Nous condamnons fermement l'invasion de l'Ukraine par la Russie et soutenons pleinement les dispositions prises au Conseil des droits de l'homme en vue de l'application du principe de responsabilité. Les conséquences disproportionnées de la guerre sur les femmes et les filles sont bien établies, et la violence sexuelle liée aux conflits en est un élément terrifiant. Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations faisant état de violences sexuelles et fondées sur le genre et nous appelons à l'application du principe de responsabilité et à la prévention de nouveaux incidents.

Nous sommes également préoccupés par le fait que les déplacements à grande échelle réduisent fortement l'accès des femmes et des filles aux services de base, ce qui pourrait porter atteinte à leur santé et à leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Nous félicitons les Ukrainiennes pour le courage et la résilience dont elles font preuve dans le cadre du rôle qu'elles jouent dans la réponse politique, militaire et humanitaire. Les organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile jouent un rôle essentiel. Nous, membres de la communauté internationale, devons veiller à ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit au centre de nos interventions.

Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de continuer de privilégier les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de toutes les questions inscrites à son ordre du jour, y compris la situation profondément préoccupante des femmes et des filles et la protection de leurs droits fondamentaux en Afghanistan. Le programme pour les femmes

et la paix et la sécurité repose sur les piliers que sont la prévention, la participation, la protection, les secours et le relèvement, qui sont tous essentiels et interconnectés et doivent être mis en œuvre de manière intégrée. Ce programme repose sur la nécessité de veiller à ce que toutes les femmes et les filles puissent jouir pleinement de leurs droits humains, notamment les droits civils, politiques, sociaux, culturels et économiques, et il ne peut être réalisé si cette condition n'est pas remplie. C'est pourquoi nous sommes engagés en faveur de cette approche fondée sur les droits humains en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment l'autonomisation économique des femmes.

La participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus politiques et de paix n'est pas possible si on fait abstraction des effets sur les réalités économiques des femmes. Il n'est pas possible de garantir leur sécurité et leur protection, notamment contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, si on ne supprime pas les lois discriminatoires et les autres obstacles à l'autonomisation économique des femmes. La charge disproportionnée des travaux domestiques et des soins non rémunérés qui incombe aux femmes et leur accès limité à la protection sociale ont également une incidence sur le rôle qu'elles peuvent jouer pendant les différentes phases du cycle de conflit.

Les conditions économiques des femmes se sont détériorées en raison de la pandémie de maladies à coronavirus (COVID-19). Dans nos efforts pour reconstruire en mieux et plus vert, nous devons prévoir des mesures ciblées relatives aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans toutes les politiques publiques et dans tous les budgets. Nous devons promouvoir des mesures porteuses de transformation qui s'attaquent aux structures de pouvoir qui favorisent et perpétuent l'exclusion des femmes et l'inégalité des sexes.

Nous convenons que les partenariats multipartites sont essentiels. Nous devons associer à nos efforts les acteurs de tous les niveaux, y compris ceux du secteur privé, pour combler de manière globale et efficace les lacunes qui existent dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'initiative Génération Égalité, avec son approche multipartite, est un modèle à suivre.

Nous constatons avec satisfaction que le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire compte parmi les membres actifs de son conseil plusieurs pays nordiques et baltes.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que nous devons tous intensifier nos efforts pour que les femmes et les filles puissent pleinement exercer leurs droits humains. Nous devons renforcer l'appui accordé aux défenseuses des droits humains et aux organisations de femmes et autres organisations locales de la société civile. Lorsque les obstacles injustes seront levés, les femmes s'autonomiseront. Il est impératif que le Conseil de sécurité continue de mener des débats sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et tous ses piliers et que nous continuions de tirer parti des efforts fournis par les trois présidences et les présidences ultérieures pour placer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au centre des travaux du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Lors de la présentation du programme de travail du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, nous avons appris avec satisfaction que votre pays, Monsieur le Président, a proposé de mettre en avant des questions qui présentent un intérêt croissant pour les Membres. C'est le cas de la séance d'aujourd'hui, qui est très symbolique sur la voie de l'égalité des sexes, et de la réunion qui se tiendra demain selon la formule Arria. Cela permet aussi de garder les portes du Conseil ouvertes.

Cela répond aux aspirations de ceux d'entre nous qui considèrent comme positives la présence et la contribution du plus grand nombre de pays aux travaux du Conseil de sécurité. Les Émirats arabes unis consolident ainsi l'initiative lancée en octobre 2021, sous la direction du Kenya, lorsque nous sommes revenus à ce format avec un débat public sur la nécessité de miser sur les femmes dans les activités de maintien et de consolidation de la paix (voir S/PV.8886). Cette initiative a été complétée par le débat que la Norvège a organisé en janvier (voir S/PV.8949), qui portait sur la protection des femmes dans les processus de paix et de sécurité.

Par conséquent, je voudrais à nouveau souligner, d'une part, le rôle clef que les membres non permanents jouent dans les efforts visant à avancer vers des méthodes de travail inclusives et, d'autre part, la nécessité d'inscrire à titre permanent la question concernant les femmes et la paix et la sécurité à l'ordre du jour du Conseil, sans se limiter à un simple examen de l'application de la résolution 1325 (2000).

Je souligne l'importance de promouvoir une participation véritable des femmes aux processus relatifs à la paix et à la sécurité. À cette fin, il est essentiel de créer et de maintenir des environnements stables. Il faut continuer de renforcer, par exemple, les capacités des missions de maintien de la paix à protéger les femmes qui y travaillent, en renforçant la politique de tolérance zéro à l'égard de l'impunité et en intensifiant les efforts visant à prévenir l'intimidation et la violence.

Les résolutions 2493 (2019) et 2538 (2021) sont des instruments essentiels pour les travaux menés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, même s'il faut aussi accroître les synergies au sein du système des Nations Unies, notamment entre ses principaux organes. À cet égard, il importe de noter que le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun (A/75/982)* repose sur le lien clair qui a été établi entre l'efficacité et la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux activités de rétablissement de la paix. Ce lien est également analysé de manière détaillée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Les femmes et la paix et la sécurité », du 27 septembre 2021, qui, comme le savent les membres du Conseil, figure dans le document S/2021/827.

Nous avons mis en place des programmes de renforcement des capacités des femmes et des filles dans la zone frontalière entre l'Équateur et la Colombie, en collaboration des Nations Unies et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Ce financement a été très important mais insuffisant à la lumière des défis existants, notamment pour promouvoir une approche préventive. Nous appelons donc à la reconstitution de ce fonds et à la promotion et au renforcement des partenariats public-privé.

L'Équateur, qui espère être élu au Conseil de sécurité en juin pour la période 2023-2024, porte un intérêt particulier au développement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous chercherons à y contribuer grâce à notre apport et à l'action conjointe de tous les pays qui, bien que n'étant pas membres du Conseil de sécurité, partagent cet objectif.

Je conclus par l'appel de mon pays à une cessation immédiate des hostilités et au rétablissement urgent de la paix, seul moyen de rendre hommage à toutes les femmes et les filles victimes de l'agression armée contre l'Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Estrada Girón (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie S. E. Mariam Almheiri, Ministre des changements climatiques et de l'environnement des Émirats arabes unis, ainsi que l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, Représentante permanente, et l'équipe de la Mission des Émirats arabes unis d'avoir organisé le présent débat public. Nous remercions également les intervenantes.

Les secours et le relèvement constituent le quatrième pilier du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et concernent la consolidation de la paix après les conflits. Ce pilier se concentre sur l'intégration de la participation active des femmes aux efforts de réinstallation, de réinsertion et de gouvernance après un conflit. Il appelle également à répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles dans les situations consécutives à un conflit et à appuyer leur participation active aux efforts de secours et de relèvement.

Comme l'indique clairement la note de cadrage (S/2022/175), la communauté internationale a accordé moins d'attention au quatrième pilier du programme qu'aux trois autres.

La fragilité et l'instabilité qui caractérisent souvent les situations d'après conflit ont des répercussions négatives sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, notamment les femmes et les filles. En raison des troubles et des bouleversements causés par le conflit, les femmes sont fréquemment victimes de déplacements, d'un accès limité aux services publics, de l'insécurité touchant les moyens de subsistance et de violences domestiques.

À mesure que ces inégalités se creusent, les relations sociales se tendent et les mécanismes d'appui communautaire s'affaiblissent. Les femmes souffrent de manière disproportionnée dans les situations consécutives à un conflit, ce qui les rend plus vulnérables face à la violence et à l'exploitation. Lorsqu'un conflit prend fin, les femmes restent exposées à un risque accru de violence sexuelle, d'exploitation et de traite des êtres humains, surtout si elles ont été contraintes de migrer en raison du conflit, ce qui signifie pour la grande majorité d'entre elles qu'elles n'ont pas accès à un logement adéquat, à l'éducation et aux soins de santé.

La prise en compte des questions de genre et des besoins spécifiques des femmes et des filles à toutes les étapes des efforts de reconstruction après un conflit s'avère essentiel pour réparer le tissu social des sociétés fracturées. Le développement socioéconomique et la

réduction de la pauvreté vont de pair avec des niveaux plus élevés de participation et d'autonomisation des femmes. Nous convenons donc que les partenariats sont un élément clef des efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Près de 22 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), les États ont encore un long chemin à parcourir pour se conformer aux dispositions de cette résolution et des résolutions ultérieures portant sur le programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité. Les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) font peser des charges supplémentaires sur les femmes et les filles dans les situations consécutives à un conflit. Les femmes déplacées, migrantes et réfugiées sont les plus touchées.

En outre, les conflits qui sévissent dans le monde continuent de saper les rares efforts déployés pour que les femmes puissent jouer un rôle important dans nos sociétés. L'attaque non provoquée, injustifiée et disproportionnée de l'Ukraine par la Fédération de Russie en est un exemple clair. La population civile est touchée et ses droits sont violés.

En bref, si nous voulons avancer dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous avons besoin d'une vision globale des problèmes, mais aussi des possibilités. L'inclusion et la participation économiques des femmes sont cruciales pour le développement des pays et donc pour la paix et la stabilité mondiales.

Les avantages de l'investissement dans l'inclusion économique des femmes doivent être optimisés grâce à des politiques publiques qui leur offrent des solutions pour la garde des enfants et qui améliorent leur accès à l'éducation et aux services publics tels que l'eau, l'électricité et les transports, entre autres, afin qu'elles puissent se libérer de ces tâches et se consacrer aux activités économiques, dont les bénéfices sont considérables. Les États doivent également continuer de mettre en œuvre de manière transparente les engagements découlant du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des différentes conventions sur l'égalité des sexes de l'Organisation internationale du Travail.

En ce 8 mars, Journée internationale des femmes, le Guatemala exprime sa volonté de continuer d'investir dans l'autonomisation économique des femmes, car cela contribue directement à l'égalité des sexes, à

l'élimination de la pauvreté, à une croissance économique inclusive, au développement durable et, par conséquent, à la paix et à la stabilité de nos sociétés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

M^{me} González Carrillo (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les Émirats arabes unis d'avoir organisé cet important débat. Nous remercions également les intervenantes de leurs exposés et de leurs témoignages.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un des axes prioritaires de la politique étrangère multilatérale du Chili. Par l'entremise de différentes instances, nous avons renforcé notre engagement à mettre en œuvre et à promouvoir la résolution 1325 (2000). À cet égard, nous disposons d'un bureau intersectoriel qui réunit trois ministères et d'autres institutions.

Le fort attachement du Chili au programme pour les femmes et la paix et la sécurité a fait de nous des leaders dans la région, avec le lancement du premier plan d'action national en 2009, actualisé en 2015 par un deuxième plan, qui définit des objectifs mesurables et pouvant être mis à jour dans un nouveau contexte.

Nous pensons qu'il est important de saluer le travail accompli par la société civile dans ce domaine et la création de mécanismes de suivi qui renforcent et élargissent la mise en œuvre du programme. Nous avons maintenant l'occasion de préparer un troisième document avec la même rigueur méthodologique mais en intégrant une perspective globale et intersectorielle qui nous permettra d'améliorer notre réponse aux défis émergents tels que la crise sanitaire actuelle, les catastrophes naturelles auxquelles le Chili est si sujet, les conflits sociaux et la plus grande prévalence de la violence fondée sur le genre dans toutes ces situations.

À cet égard, il convient de rappeler que la politique étrangère chilienne a défini comme objectifs permanents le maintien et la promotion d'une paix durable, ainsi que l'engagement à contribuer activement aux efforts de paix promus par l'Organisation des Nations Unies.

Investir dans les femmes pour promouvoir le maintien et la consolidation de la paix ne doit pas se limiter à investir dans le développement des compétences des femmes en matière de médiation et de négociation, dans la promotion de politiques et de programmes

tenant compte des questions de genre et dans la connaissance des garanties internationales en matière de droits de l'homme, mais doit aussi assurer leur autonomisation et leur indépendance économiques afin d'en faire des acteurs résilients en période de conflit.

L'autonomisation économique des femmes est un facteur important qui doit être pris en compte dans les stratégies de consolidation de la paix à long terme, non seulement pour contribuer à la pérennité de leurs communautés, mais aussi parce que la participation des femmes à l'économie dans les pays fragiles et touchés par des conflits les rend moins susceptibles d'être victimes des diverses formes de violence découlant des vulnérabilités économiques. De même, la participation des femmes à l'économie locale contribue à inverser les causes structurelles des conflits telles que la pauvreté, y compris la féminisation de la pauvreté.

Il n'est cependant pas possible d'envisager l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux processus décisionnels dans le contexte des conflits sans garantir au préalable la protection de leurs droits et leur sécurité. C'est pourquoi il est important de promouvoir une approche territoriale de la consolidation de la paix, selon laquelle nous voyons la paix non pas comme une absence de conflit mais comme la création des conditions de base qui permettent à nos sociétés de prospérer dans le cadre d'un état de droit démocratique et inclusif qui favorise le règlement pacifique des conflits à tous les niveaux. C'est là que le rôle des femmes, dans tous les aspects de la vie publique, est vital.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

M. Kulháněk (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais ajouter quelques mots au nom de la République tchèque.

Alors que nous sommes réunis dans cette salle aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, des femmes et des filles en Ukraine sont tuées dans une guerre féroce et insensée. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée et sont exposées à un risque plus important de violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous sommes horrifiés par les informations faisant état de viols d'Ukrainiennes par des soldats russes dans les villes occupées.

La République tchèque est gravement préoccupée par les répercussions de l'agression de la Russie sur la population civile en Ukraine. Des civils, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées, sont tués dans leurs villes natales. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 2 millions de réfugiés, pour la plupart des femmes et des enfants, ont fui l'Ukraine, déracinés par l'emploi illégal, non provoqué et injustifié de la force par la Russie, et le nombre de réfugiés augmente rapidement.

Je veux être parfaitement clair : toute cette souffrance et cette détresse pourrait facilement cesser si la Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, décidait de mettre fin à son agression contre l'Ukraine et de retirer ses soldats. Nous demandons au Conseil de sécurité d'agir immédiatement pour arrêter la guerre. La violation flagrante par la Russie de la Charte des Nations Unies et du droit international doit cesser immédiatement.

Dans le cadre d'une session historique convoquée au nom de « L'union pour le maintien de la paix », par l'Assemblée générale la semaine dernière, un total de 141 États Membres de l'ONU ont voté pour une résolution qui exige que la Fédération de Russie cesse immédiatement d'employer la force contre l'Ukraine (résolution ES-11/1). La volonté collective de la communauté internationale de voir cesser l'agression de la Russie contre l'Ukraine ne peut être ignorée. Nous devons faire en sorte que les auteurs de tous les crimes en lien avec ce conflit répondent de leurs actes, notamment en tirant pleinement parti du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à toutes les Ukrainiennes courageuses qui ont pris les armes pour défendre leurs foyers et leurs proches. Nous admirons également le courage des femmes journalistes et des professionnelles des médias qui s'efforcent de garantir l'accès à des informations fiables sur fond de bombardements aveugles et d'une campagne de désinformation massive de la Russie. En outre, nous félicitons les militantes et les organisations de la société civile qui fournissent une aide humanitaire urgente aux millions de personnes touchées par la guerre et les déplacements forcés causés par l'agression russe.

La République tchèque appuie sans réserve l'ensemble des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui sont interdépendants et se renforcent les uns les autres. Nous pensons que les mesures durables de prévention des conflits et

de consolidation de la paix doivent se fonder sur les droits de l'homme et s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment l'inégalité de genre, dont il est établi que c'est un indicateur très fiable des conflits.

Bien que nous convenions que l'autonomisation économique des femmes s'est révélée efficace dans nos efforts pour atteindre l'égalité des genres, ces initiatives ne sauraient être envisagées séparément de la promotion de la participation pleine et véritable des femmes et des filles, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux et dans tous les secteurs de nos sociétés. Cela vaut aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix. Les partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales et régionales, la société civile et le secteur privé sont indispensables pour mettre efficacement en œuvre l'ensemble des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier les Émirats arabes unis d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

M^{me} Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation des Émirats arabes unis d'avoir organisé cet important débat à l'occasion de la Journée internationale des femmes, qui est fortement assombrie par l'agression contre l'Ukraine et les terribles informations qui nous parviennent régulièrement du terrain.

Les conflits armés sont un fardeau qui accable particulièrement les femmes et les filles et font reculer la réalisation de l'égalité des genres. La guerre en Ukraine ne fait pas exception. Les Ukrainiennes sont victimes de violences et de traumatismes, de discrimination, de marginalisation et d'exclusion de multiples façons. Mais leur résilience est exemplaire et elles continuent à jouer un rôle de premier plan dans la riposte civile, politique, militaire et humanitaire à l'agression, et défendent avec courage et conviction la paix et la souveraineté de leur pays.

Par l'intermédiaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la communauté internationale a reconnu les rôles variés et essentiels que jouent les femmes en tant qu'agentes du changement, dans la prévention et le règlement des conflits, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la consolidation de la paix et de la stabilité après un conflit et la défense des droits humains et des libertés fondamentales. Nous l'avons constaté dans le monde entier, que ce soit en Afghanistan, au Bélarus ou au Myanmar. Nous sommes

aux côtés des femmes et des filles du monde entier dans leurs rôles de représentantes politiques, d'avocates, de médiatrices, de dirigeantes de la société civile, de manifestantes pacifiques, de défenseuses des droits humains, de journalistes et de professionnelles des médias. Pour que leurs efforts soient couronnés de succès, nous devons investir davantage dans des environnements favorables, exempts de discrimination et de stigmatisation.

Garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les stades de la prise de décisions reste aussi important pour l'égalité des genres que d'investir dans des domaines où elles sont notoirement négligées ou victimes de discrimination. L'accès limité des femmes aux ressources et l'exclusion dont elles sont victimes dans les domaines financier et économique, dont nous parlons aujourd'hui, sont à la fois la cause et la conséquence de l'inégalité de genre. Les femmes représentent une part disproportionnée de la population exclue du système bancaire dans le monde. Les inégalités en matière d'emploi et de revenus les empêchent d'ouvrir des comptes dans les institutions financières officielles. Dans les situations de conflit, l'autonomisation économique des femmes est encore plus limitée, et les femmes marginalisées, qui constituent la majorité des victimes et des rescapés de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, sont encore plus exclues.

Nous pouvons renforcer la réponse que nous apportons conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tirant parti du rôle joué par le secteur financier pour mettre fin à ces crimes. C'est pourquoi nous avons répondu directement aux appels lancés par le Conseil de sécurité en faveur d'un partenariat avec le secteur privé pour lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains et atteindre les objectifs de développement durable. Avec d'autres gouvernements, le secteur privé et l'Université des Nations Unies, nous avons mis en place un partenariat public-privé appelé Initiative FAST pour la mobilisation du secteur de la finance contre l'esclavage et la traite. L'Initiative FAST vise à inciter le secteur financier à lutter contre la traite des êtres humains et l'esclavage, notamment en s'employant davantage à améliorer l'inclusion financière des femmes et des filles afin de prévenir leur vulnérabilité. Nous invitons tous les États, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les acteurs financiers à s'associer à nos efforts. Ensemble, nous devons protéger et autonomiser toutes les femmes et les filles, condition préalable indispensable à l'édification d'un monde plus pacifique, plus juste, plus inclusif et plus durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

En cette journée internationale des femmes, l'heure n'est pas à la célébration. Alors que la guerre en Ukraine fait rage et que les Ukrainiens, dont de nombreuses femmes, se battent courageusement pour leur pays, nous devons saisir cette occasion pour réaffirmer notre appui total à l'Ukraine et à son peuple. Nous sommes particulièrement préoccupés par les allégations de violence sexuelle et par les attaques qui auraient été commises par la Russie contre des installations civiles, notamment des hôpitaux, qui risquent de priver les Ukrainiennes et les Ukrainiens de l'accès aux services de santé essentiels, y compris les services de soins de santé sexuelle et procréative.

Comme l'a souligné l'Assemblée générale la semaine dernière (résolution ES-11/1), l'agression de la Russie contre l'Ukraine constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous appelons une nouvelle fois la Russie à mettre immédiatement fin à ses actions militaires et à retirer sans condition toutes ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien.

Aujourd'hui, nous nous adressons également aux femmes de Russie. Dans le monde entier, les femmes lancent des mouvements en faveur de la paix et, dans de nombreuses villes russes, nous avons vu des femmes prendre la tête de manifestations pour la paix, au péril de leur liberté. Nous nous tenons à leurs côtés, nous les épaulons et nous les remercions de leur mobilisation dans ce contexte difficile et dangereux.

Depuis août 2021, les droits des femmes et des filles connaissent un net recul en Afghanistan. Nous nous félicitons du lancement récent du cadre d'engagement des Nations Unies pour la transition, qui prévoit notamment un financement immédiat pour préserver les services sociaux. Le 10 mars, l'Union européenne tiendra à Bruxelles un forum à l'intention des femmes d'influence afghanes, qui sera suivi de dialogues structurés

réguliers visant à garantir la participation des Afghanes aux efforts déployés en faveur du dialogue politique, de la diplomatie et de l'avenir de l'Afghanistan.

Ces événements récents et bien d'autres situations dans le monde soulignent l'importance de placer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cœur de nos efforts. Nous ne devons pas nous contenter de mettre en œuvre certains éléments du programme, de façon sélective. C'est une question de paix et de sécurité, et les quatre piliers du programme doivent être abordés conjointement et de manière globale. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de plusieurs membres du Conseil d'intégrer les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans toutes les discussions.

Nous savons que les inégalités perpétuées et renforcées par l'exclusion des femmes et des filles de la prise de décision sont des moteurs de conflit et peuvent accroître, entre autres choses, le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous savons également que la promotion de l'autonomisation économique de toutes les femmes et les filles est un moyen de renforcer la résilience générale de la société, qui est essentielle à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix à long terme. C'est pourquoi la promotion des droits économiques des femmes et de la justice économique est au centre des efforts menés par l'Union européenne en faveur de l'égalité des genres.

Garantir la participation pleine, égale et véritable de toutes les femmes et les filles dans tous les domaines, notamment, mais pas seulement, dans l'économie, est une priorité essentielle de l'Union européenne. À cet égard, nous soulignons l'importance de nouer et de respecter les partenariats avec les organisations de la société civile, y compris les mouvements locaux et les défenseuses des droits humains. Nous nous félicitons des engagements importants pris lors du Forum Génération Égalité, en partenariat avec la société civile, et nous appelons les participants à garantir la pleine mise en œuvre du plan d'action quinquennal adopté par le Forum.

Il est inacceptable que les dirigeantes de la société civile, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains, ainsi que les femmes journalistes et les professionnelles des médias, continuent de subir des menaces, des pressions et des représailles liées à leur genre, y compris pour le simple fait d'avoir présenté un exposé au Conseil. Il est grand temps que le Conseil de sécurité mette en place un mécanisme efficace de protection des intervenants issus de la société civile.

Pour conclure, je tiens à remercier les Émirats arabes unis d'avoir organisé le présent débat et à réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union européenne en faveur de la mise en œuvre de tous les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République dominicaine.

M^{me} Cedano (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons vivement de l'organisation du présent débat public.

L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour parvenir à la paix. Il ne peut y avoir de paix, de sécurité ou de prospérité si les conditions au plein épanouissement des femmes, dans toutes leurs capacités, ne sont pas réunies. Bien qu'elles ne soient pas exclusives, les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes dans les pays fragiles et touchés par des conflits sont souvent plus graves et plus répandues.

Il s'agit notamment de lois restrictives et discriminatoires, d'un manque de protection juridique et d'un manque de reconnaissance, de réduction et de redistribution de soins domestiques non rémunérés, de normes sociales défavorables et d'un manque d'accès aux actifs financiers, numériques et immobiliers. Les perspectives économiques des femmes dans ces contextes sont limitées dans de nombreux domaines, notamment en raison de l'absence de mécanismes permettant de faire valoir leurs droits par des voies légales ou informelles.

Il faut par conséquent travailler à partir des accords de paix eux-mêmes pour s'assurer qu'ils sont équitables pour les femmes et incluent une perspective économique, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits humains. Lorsque les femmes gèrent leurs comptes bancaires, perçoivent des revenus et bénéficient d'une sécurité économique, elles peuvent augmenter leur épargne, investir plus rapidement dans le bien-être et l'éducation des enfants, améliorer la sécurité alimentaire et reconstruire les économies rurales, contribuant ainsi grandement à la stabilité à long terme.

Toutefois, au-delà de ces considérations, l'autonomisation et l'inclusion économique des femmes doivent reposer sur des droits. Il convient également de s'attaquer aux causes profondes des inégalités de genre et de les combattre au moyen d'une approche préventive. Par conséquent, comme le prévoit le cadre normatif du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il faut garantir la participation pleine, équitable et véritable

des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, en veillant à ce qu'elles participent davantage à la prise de décisions politiques et économiques à tous les stades des processus de relèvement, tout en encourageant leur leadership, en soutenant leurs organisations et en luttant contre les attitudes sociétales négatives concernant la capacité des femmes de participer sur un pied d'égalité avec les hommes.

Nous estimons que lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des programmes de relance économique et des politiques macroéconomiques, il convient de tenir compte des questions de genre, notamment en évaluant les effets de ces programmes sur la sécurité économique des femmes, et en veillant à la reconstruction des services vitaux pour les femmes. Cela doit se faire sur la base d'une vision du rôle transformateur que les femmes peuvent jouer dans l'économie. La promotion de l'inclusion financière des femmes dans les États fragiles et touchés par des conflits est une question qui concerne non seulement les gouvernements, mais aussi le secteur privé, les principales institutions multilatérales et la société civile.

Enfin, les femmes et les filles touchées par la guerre en Ukraine viennent s'ajouter aux millions de personnes qui subissent implacablement le coût humain des conflits armés en Syrie, en Afghanistan, au Yémen et dans de nombreux autres pays. Elles sont touchées de manière disproportionnée par ce conflit douloureux. Par conséquent, nous appelons de nouveau la Fédération de Russie à décréter un cessez-le-feu et, guidée uniquement par ses engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international, à faciliter la fourniture d'une aide humanitaire à toutes les populations civiles touchées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux déclarations faites par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, et par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8989), ainsi qu'à l'avis présenté par écrit par la Commission de consolidation de la paix.

Le Portugal se félicite de la tenue du présent débat, qui tombe à point nommé puisque nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des femmes. À cette occasion, nous réaffirmons notre attachement sans réserve au respect, à la protection et à la réalisation des

droits fondamentaux de toutes les femmes et les filles, ainsi qu'à la participation pleine, égale et véritable des femmes aux négociations de paix et à la consolidation et au maintien de la paix.

Des lois et des pratiques discriminatoires continuent d'être imposées aux femmes et aux filles dans de nombreuses régions du monde. Il faut de toute évidence lutter contre l'impunité, éviter les représailles et promouvoir la prévention et l'application du principe de responsabilité.

Nos pensées vont aujourd'hui à toutes les femmes et les filles victimes de l'agression armée injustifiée contre l'Ukraine, ainsi qu'à toutes les femmes et les filles victimes de violence et de discrimination partout dans le monde, au Yémen, en Afghanistan, au Myanmar et dans de nombreuses autres situations de crise.

Le Portugal met en œuvre son plan d'action national sur la résolution 1325 (2000). L'égalité des genres est particulièrement importante pour la cohérence des politiques de développement. Par conséquent, le Portugal a renforcé la prise en compte des questions de genre dans le cadre de ses partenariats bilatéraux et multilatéraux en vue de la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes.

L'autonomisation économique des femmes est essentielle à la réalisation des droits des femmes et de l'égalité des genres. Elle donne aux femmes plus d'autonomie et plus de liberté. Elle stimule la productivité et accroît la diversification économique et l'égalité des revenus. Garantir le droit des femmes et des filles à l'éducation, sans discrimination, est une condition préalable fondamentale à leur autonomisation économique. De même, les femmes qui sont autonomes financièrement sont plus susceptibles de contribuer à la construction de la paix.

Enfin, en cette journée internationale des femmes, nous devons tous tenir compte de l'appel lancé par le Secrétaire général et des efforts déployés sans relâche par l'ensemble du système des Nations Unies pour mettre un terme à la violence contre les femmes sous toutes ses formes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier les Émirats arabes unis, qui assument la présidence du Conseil de sécurité, notamment S. E. M^{me} Mariam Almheiri, Ministre des changements

climatiques et de l'environnement des Émirats arabes unis, ainsi que les intervenantes d'aujourd'hui, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat sur le thème « L'inclusion et la participation économiques des femmes, outils essentiels d'instauration de la paix », qui coïncide avec la Journée internationale des femmes.

Avant d'en venir à la question dont nous sommes saisis à la présente séance, ma délégation tient à exprimer de nouveau sa profonde inquiétude au sujet de ce qui se passe en Ukraine et de la situation humanitaire qui touche directement les femmes et les enfants et leur cause une souffrance quotidienne. Nous demandons une fois de plus que les hostilités cessent immédiatement, que le dialogue diplomatique reprenne, conformément au principe du règlement pacifique des différends, et que l'on se préoccupe immédiatement du sort des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés, en vertu de l'obligation qui s'impose à tous les États de respecter les mesures prévues par le droit international humanitaire.

Sur la question qui nous occupe, nous estimons qu'il est essentiel d'inclure les femmes et d'adopter des approches de genre dans les processus visant à édifier des sociétés tolérantes, diverses, unies et pacifiques. À cette fin, il faut redoubler d'efforts pour garantir la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à ces processus, en prenant en considération la double fonction des femmes : d'une part, en tant qu'agentes actives de la paix et, d'autre part, en tant que bénéficiaires de la paix.

Cette autonomisation est actuellement un défi pour les économies et les zones sortant d'un conflit qui sont en transition vers le développement en raison des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes. Il faut une action coordonnée des autorités locales, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile afin d'obtenir que les femmes participent aux processus de relèvement économique et qu'elles aient accès aux ressources.

Les femmes doivent avoir leur place dans la transformation de leurs communautés et de leurs sociétés, ainsi que sur les marchés et dans les activités économiques qui se font jour au sortir des conflits. Elles doivent également être intégrées aux processus et dans les espaces destinés à garantir leur inclusion dans le secteur du travail et de la production, avec l'appui de partenariats public-privé et en visant leur participation active à l'élaboration des lois et des politiques.

Le travail mené dans le cadre des partenariats public-privé doit être tourné vers les entreprises œuvrant en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation économique des femmes dans leur chaîne de valeur, tout en encourageant les investissements dans les activités économiques qui présentent une viabilité plus grande dans leurs communautés. Ces entreprises et stratégies productives doivent faire en sorte que les femmes disposent de ressources économiques leur permettant de diriger des projets productifs et la mise en œuvre de modèles d'activité inclusifs, où elles puissent s'approprier ces projets et en déterminer les modalités de financement.

Nous devons être clairs et transparents. Pour que l'on parvienne à un contrat social nouveau et authentique, il faut arriver à une participation active des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la direction de ces processus de transition. Leur inclusion et leur implication dans la prise de décisions sont de nature à renforcer la confiance au sein de leurs communautés et à favoriser des partenariats avec les secteurs public et privé.

Enfin, je veux insister sur la contribution capitale du Fonds pour la consolidation de la paix et de la Commission de consolidation de la paix à l'autonomisation économique des femmes dans les processus de transition. Pour atteindre cet objectif, il est crucial de promouvoir des partenariats avec les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales compétentes, et de travailler en coordination avec les secteurs public et privé et la société civile, de manière à garantir la cohésion sociale, qui suppose un accès égal de tous aux possibilités qui s'offrent, sans discrimination ni exclusion des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter les Émirats arabes unis de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous remercions également la Fédération de Russie de sa présidence en février. Nous profitons de cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Conseil à S. E. M^{me} Mariam Almheiri, Ministre des changements climatiques et de l'environnement des Émirats arabes unis. Nous remercions aussi les intervenantes de leurs contributions.

En rapport avec le thème d'aujourd'hui et en réponse aux questions guidant notre discussion, je souhaite faire les observations suivantes.

En Afrique du Sud, mars est célébré comme le mois des droits humains, au cours duquel nous insistons sur le fait que les droits des femmes sont des droits humains. La discussion d'aujourd'hui tombe à point nommé, alors que nous faisons le bilan du caractère transformateur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'accent étant mis sur l'importance d'investir dans la participation des femmes dans tous les secteurs de la société. Selon nous, cette participation devrait être considérée de façon plus globale, étant donné que les femmes jouent un rôle dynamique et essentiel dans les activités économiques.

À la Conférence des chefs d'État et de gouvernement qu'elle a convoquée en février 2020, l'Union africaine a proclamé la période 2020-2030 Décennie de l'inclusion économique et financière des femmes africaines, ce à quoi l'Afrique du Sud adhère sans réserve. Durant notre mandat au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et à la Commission de consolidation de la paix de l'ONU, nous plaiderons également pour l'inclusion économique des femmes dans les processus de consolidation de la paix après un conflit, y compris au niveau des cadres de politique législative et des institutions législatives. C'est dans ce contexte que l'Afrique du Sud soutient les partenariats entre l'ONU et l'Union africaine qui visent à promouvoir l'autonomisation des femmes et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans son ensemble.

L'Afrique du Sud réaffirme que le Conseil de sécurité doit, par l'intermédiaire de ses missions, rester attentif aux besoins des communautés qu'il sert et protège. Lorsque le Conseil examine un mandat, nous estimons que le volet « consolidation de la paix » de la mission devrait être renforcé de manière à favoriser la participation et l'autonomisation économique des femmes. Il faudrait notamment prévoir une coopération étroite avec les acteurs nationaux et les principales parties prenantes à tous les niveaux. Nous pensons que cela améliorera les initiatives dirigées et gérées à l'échelle nationale, qui sont plus efficaces pour une paix durable longtemps après que la mission de maintien de la paix a pris fin.

En réponse à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un financement plus prévisible, adéquat et durable pour la consolidation de la paix, l'Afrique du Sud, en sa qualité de membre de la Commission de la consolidation de la paix, a organisé un dialogue multipartite afin d'étudier le rôle du secteur privé dans la consolidation de la paix. Dans le cadre de cette initiative

sud-africaine, nous sommes d'avis que les partenariats public-privé, de même que les institutions financières régionales et internationales, doivent aller au-delà de la responsabilité sociale des entreprises et mettre en œuvre non seulement des politiques institutionnelles tenant compte des questions de genre, mais aussi un développement du secteur privé soucieux de l'égalité des sexes et de la paix. Nous estimons que ces institutions doivent investir directement dans le renforcement des capacités, l'éducation, la formation et le développement des femmes, notamment à l'appui de l'entrepreneuriat des femmes et de l'amélioration de leurs connaissances financières, de leur accès au numérique et à l'informatique et du financement des acteurs locaux et des organisations de femmes.

L'Afrique du Sud considère que l'ONU, ses États Membres et les partenariats privés sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable, ce qui nécessitera un engagement accru et la prise en compte des points de vue des femmes au niveau local. Les femmes pourront ainsi faire part de leurs expériences et de leurs difficultés, et envisager les possibilités qui existent pour renforcer leur autonomisation économique durant le processus de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix doivent également continuer de dialoguer avec les diverses parties prenantes et institutions, telles que le Réseau des femmes d'influence en Afrique, coprésidé par l'Afrique du Sud et l'Allemagne.

Enfin, il faudrait que la coopération entre les organismes des Nations Unies qui travaillent à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité permette d'aligner leurs objectifs respectifs à l'appui d'une approche plus globale de la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et à la reconstruction après un conflit, de même qu'aux initiatives de prévention. Cela permettrait de renforcer la cohérence et d'éviter les doubles emplois dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des femmes, réengageons-nous tous en faveur d'actions tangibles en vue de mettre en œuvre intégralement et efficacement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au profit de toutes les femmes et de toutes les filles touchées par les conflits, nouveaux ou de longue date, y compris les femmes et les filles d'Ukraine et celles qui endurent d'autres conflits, comme au Sahel, en Palestine et au Yémen.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil d'avoir organisé le présent débat public et les intervenantes de leurs observations éclairantes.

La Pologne s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

En cette journée internationale des femmes, nos pensées vont aux Ukrainiennes, à leurs familles et à leurs enfants. Il y a quelques jours, Olena Zelenska, l'épouse du Président ukrainien, a déclaré :

« Aujourd'hui, notre résistance a un visage particulièrement féminin. Je vous admire et je m'incline devant vous, mes incroyables compatriotes, vous qui combattez, soignez, sauvez, nourrissez et continuez de faire votre travail dans les pharmacies, les magasins, les transports et les services publics pour que la vie suive son cours et l'emporte ».

Nous aussi nous admirons le courage et la détermination exceptionnels des femmes et des hommes ukrainiens. Ce courage se paie parfois au prix du sacrifice ultime, comme dans le cas de Maryna Fenina, membre de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine, qui est morte mardi dernier à Kharkiv alors qu'elle allait faire des courses pour sa famille.

Nous sommes horrifiés par les informations faisant état d'un nombre croissant de victimes civiles et par les attaques aveugles de la Russie. À ce jour, plus de 1,5 million de personnes ont été contraintes de fuir les violences perpétrées par la Russie. Plus d'un million de personnes ont franchi la frontière entre l'Ukraine et la Pologne et chaque jour d'autres prennent la route. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à ce rythme, la situation pourrait devenir la plus grande crise de réfugiés du siècle en Europe. Ces personnes sont principalement des femmes et des enfants. En Pologne, elles bénéficient d'un hébergement et de soins de santé et ont accès à des emplois et à l'éducation.

L'escalade de la violence et les déplacements forcés aggravent la crise humanitaire actuelle et exposent les femmes et les enfants à un risque accru d'agressions

physiques et sexuelles. Nous sommes consternés par les informations faisant état de viols et d'autres formes de violence sexuelle commis par des soldats dans les zones occupées du pays. Nous rappelons que la violence sexuelle liée aux conflits constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité et qu'elle est une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'année dernière a également été marquée par un sérieux recul des libertés d'expression, de circulation et d'association et de l'inclusion politique des Afghanes. Nombre d'entre elles ont aussi été privées de la possibilité de gagner des revenus. Nous sommes vivement préoccupés par les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles, en particulier par les graves restrictions de l'accès des femmes et des filles à l'éducation, à la vie publique et à l'emploi.

Nous ne pouvons pas permettre que soient inversés les gains durement acquis concernant la reconnaissance et la protection des femmes, ainsi que leur participation véritable et sur un pied d'égalité à toutes les sphères de la vie. En tant que membre du Groupe des Amis des femmes en Afghanistan, la Pologne est prête à appuyer toute initiative lancée dans le cadre de l'ONU qui vise à garantir l'égalité d'accès à l'éducation pour les Afghanes, femmes et filles, et à préserver les progrès réalisés durant ces deux dernières décennies.

Alors que les besoins humanitaires augmentent à un rythme alarmant dans une Ukraine déchirée par le conflit et que l'Afghanistan est confronté à une crise humanitaire sans précédent, l'inclusion et la participation économiques des femmes sont désormais plus importantes que jamais. En temps de crise, de tels obstacles entravent la participation des femmes aux processus de paix et à la vie publique en général. Notre action humanitaire est désormais particulièrement importante et doit tenir compte des perspectives et des besoins spécifiques des femmes.

Nous convenons qu'il est essentiel de nouer des partenariats solides avec le secteur privé et la société civile, y compris les organisations locales de femmes, pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En travaillant ensemble, nous pouvons élaborer des programmes et des initiatives qui feront progresser la paix et permettront d'aider les femmes en situation de crise et d'après-conflit. Malgré la persistance de nombreuses difficultés, nous partageons l'espoir qu'avec la collaboration des partenaires publics et privés, nous pourrions accomplir de véritables progrès en ce qui concerne la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous réaffirmons que la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et à la reconstruction post-conflit, conformément aux objectifs énoncés dans la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité, est une condition préalable à la réussite des processus de paix et, par conséquent, à une paix durable et pérenne.

Enfin, en ce jour particulier qu'est la Journée internationale des femmes, nous devons avant tout faire front commun autour de l'objectif commun d'arrêter la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine, qui a des conséquences dévastatrices sur les femmes et les enfants. C'est également l'occasion pour les femmes de faire preuve de solidarité et d'entente mutuelle en vue de réaliser cet objectif commun. Dans ce contexte, la Première Dame de Pologne, Agata Kornhauser-Duda, a lancé un appel spécial aux femmes du monde entier les encourageant à adresser un message aux femmes de Russie en ce jour particulièrement important, avec une photo et le mot-dièse « #RussianWomenStopTheWar », afin d'appeler toutes les femmes de Russie à exiger l'arrêt immédiat de l'agression et le retour de leurs fils et époux. Ensemble, les femmes peuvent arrêter la guerre. Nous encourageons tout le monde à se joindre à cette campagne importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de transmettre les vœux les plus sincères de Sri Lanka aux Émirats arabes unis à l'occasion de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et de les remercier de l'organisation de ce débat, qui vise à mettre en exergue le rôle que jouent les femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000), il a envoyé un message clair à la communauté internationale pour lui signifier qu'on ne pouvait pas véritablement parvenir à la paix et à la sécurité internationales si les femmes et les filles étaient exclues du programme de paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a confirmé le rôle que jouent les femmes pour mettre fin au cycle des conflits armés. Le thème d'aujourd'hui est tout à fait approprié, car il examine de quelle manière l'autonomisation économique des femmes interagit avec les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité que sont la participation et la prévention.

Bien que des avancées considérables aient été réalisées dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours des 22 dernières années, il manque un chaînon, un lien concret et tangible entre les entreprises publiques et privées, en particulier celles qui travaillent en situation de conflit et de post-conflit, pour converger vers les objectifs du programme concernant l'inclusion économique des femmes.

Ce que nous constatons, ce sont des mondes de l'entreprise cloisonnés : un monde dans lequel les entreprises sont de plus en plus nombreuses à adopter une politique d'emploi envisagée à travers le prisme du genre, et qui s'engagent à soutenir des initiatives de responsabilité sociale d'entreprise en faveur de l'égalité des sexes, et un autre monde dans lequel les initiatives à l'intention des entreprises comme le programme « Entreprises au service de la paix » et le Pacte mondial des Nations Unies, avec l'appui de l'ONU et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, visent à promouvoir les entreprises dans les zones de conflit.

Tout le monde se félicitera de savoir que, selon le *Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde* publié par le Forum économique mondial, les entreprises fondées par des femmes génèrent des revenus plus de deux fois supérieurs, par dollar investi, à ceux des entreprises de même type dirigées par des hommes. Toujours selon ce rapport, combler les disparités entre les sexes permettrait d'ajouter plus de 4 000 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) mondial. Les économies touchées par les conflits sont celles qui pâtissent le plus, en raison du manque d'investissements étrangers, de l'émigration massive et de la perte de compétences, autant de facteurs qui mettent en lumière la nécessité d'une croissance du PIB.

Ces chiffres plaident en faveur de la participation des femmes aux entreprises, et ce sont ces statistiques et ces données qui prônent leur inclusion dans les entreprises, en particulier dans les zones de conflit, qui doivent être mises en avant. Malgré les importants progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), il est un domaine dans lequel la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue d'accuser du retard : celui de la participation et de la représentation directes des femmes dans les processus de paix officiels.

Entre 1992 et 2019, les femmes n'ont représenté que 6 % des médiateurs, 6 % des signataires et 13 % des négociateurs dans le monde. L'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a plus encore mis en lumière

les disparités profondes qui existent entre les sexes. Dans ce contexte, il est de plus en plus vital de donner aux dirigeantes les moyens de participer à la consolidation de la paix. Les femmes qui participent aux processus de paix ont tendance à représenter des groupes plus larges et plus divers, ce qui garantit que tout un éventail de points de vue et d'intérêts sont représentés et que les processus de paix sont pleinement démocratisés.

Je me dois de poser la question suivante, que j'ai déjà posée par le passé : n'est-il pas surprenant que les femmes, qui jouent pourtant un rôle actif dans la consolidation de la paix à l'échelon local, soient presque totalement absentes des négociations politiques ? Leur exclusion à la table des négociations de la paix est frappante. Pourquoi en est-il ainsi ?

Premièrement, les femmes sont touchées par les conflits et donc par les répercussions des accords de paix.

Deuxièmement, dans le droit fil de mon premier point, l'inclusion des femmes à toutes les étapes des processus de paix est cruciale pour obtenir une justice sociale inclusive.

Troisièmement, la présence des femmes change la donne en ce qui concerne les types de questions généralement soulevées dans les processus de paix formels. Encore une fois, pour reprendre mon deuxième point, l'absence des femmes aux tables de négociation réduit la possibilité d'une politique juste et inclusive. Leur absence relative des tables de négociation a des conséquences qui sont loin d'être négligeables, car lorsqu'elles sont présentes ou lorsqu'elles participent à des négociations moins formelles, elles ont tendance à soulever des questions différentes et adoptent souvent d'autres approches en matière de règlement des conflits.

Pour terminer, je me dois de mentionner une observation faite, à très juste titre, par les auteurs de l'article *Women Waging War*, publié dans le numéro de mai-juin 2001 du magazine *Foreign Policy* : « Permettre aux hommes qui planifient les guerres de planifier la paix est une mauvaise et irrationnelle habitude ». Selon eux, les hommes arrivent à la table des négociations directement de la salle de guerre ou du champ de bataille, tandis que généralement, les femmes qui sont à la table des négociations sont chargées des soins familiaux ou sont des militantes civiles. Est-ce que cela ne donne pas matière à réflexion ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par souhaiter à toutes les femmes du monde une bonne Journée internationale des femmes. Sans leur force, leur persistance et leur résilience, où serions-nous aujourd'hui ?

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et à remercier toutes les intervenantes pour leurs présentations, qui ont jeté les bases du débat public d'aujourd'hui.

Dans notre quête de réussite, nous devons veiller à ne pas faire marche arrière. En réalité, bon nombre de jalons fixés doivent encore être franchis, ce qui pourrait potentiellement faire régresser les progrès accomplis à grand prix dans la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

À cet égard, l'Indonésie encourage et appuie les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour honorer ces engagements qui n'ont pas été mis en œuvre en appuyant notamment, tout d'abord, l'initiative du Conseil visant à intensifier le dialogue transversal et à collaborer avec les organes compétents de l'ONU.

Bien qu'il soit pertinent, nous reconnaissons également que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est multidimensionnel et interdisciplinaire par nature. Par conséquent, nous partageons le point de vue selon lequel le Conseil de sécurité ne peut pas être la seule instance chargée de poursuivre la mise en œuvre de ce programme. Les contributions et les points de vue d'autres organes compétents de l'ONU en fonction de leur mandat, de leur champ d'action, de leur domaine de compétence et de leur expertise sont particulièrement nécessaires. Cela concerne notamment les questions relatives à l'inclusion économique et aux partenariats public-privé.

Ce débat public arrive également à point nommé, puisqu'il coïncide avec la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme. Le thème choisi cette année nous permet d'examiner de manière plus approfondie comment les changements climatiques, les catastrophes et la dégradation de l'environnement peuvent exacerber les crises auxquelles sont confrontées les femmes dans les zones de conflit. Ainsi, on peut envisager les moyens de collaborer avec les organes de l'ONU, notamment par le renforcement de la capacité des missions de paix à réduire et atténuer les risques de catastrophes et à intervenir en cas de catastrophe.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement du rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il faut redoubler d'efforts pour renforcer le rôle et les capacités des femmes dans les missions de maintien de la paix, en s'appuyant sur la résolution 2538 (2020), et souligner l'importance de la mise en place d'un cadre institutionnalisé et durable d'échanges entre pairs pour que les soldates de la paix en exercice et potentielles puissent partager leurs connaissances et leur expérience. Un tel cadre permettra d'équiper et de préparer les futures soldates de la paix à leurs missions. L'une des compétences nécessaires à cet égard est notamment la mobilisation de la population.

Enfin, en ce qui concerne le dialogue avec les réseaux régionaux et nationaux de femmes, comme le prévoit l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, les partenariats au sein de l'ONU et avec des réseaux de femmes aux niveaux mondial et régional jouent un rôle essentiel.

Au niveau régional, en mettant en place le Réseau de négociatrices et médiatrices de paix d'Asie du Sud-Est en 2020, l'Indonésie a pu constater les énormes capacités des médiatrices dans la région. En 2019, grâce à l'étroite communication entre l'Indonésie et les Afghanes dans le cadre des préparatifs pour la mise en place du Réseau de femmes Afghanistan-Indonésie, nous avons également constaté un énorme potentiel. Ces capacités prometteuses des médiatrices sont un atout considérable que la communauté internationale doit mettre à profit.

Dans ce contexte, l'Indonésie appelle l'ONU à intensifier les partenariats avec ces réseaux de femmes œuvrant au maintien et à la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les Émirats arabes unis d'avoir organisé ce débat sur les femmes et la paix et la sécurité aujourd'hui, 8 mars, Journée internationale des femmes.

Aujourd'hui plus que jamais, les femmes aspirent à la paix, comme nous tous, mais ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus alors que la guerre continue de faire rage en Ukraine.

Les attaques aveugles contre des infrastructures civiles, des zones résidentielles, des écoles, des jardins d'enfants et des hôpitaux sont révoltantes. Des civils innocents, dont beaucoup de femmes et d'enfants,

continuent de mourir ou de fuir leurs maisons. Deux millions de réfugiés ukrainiens, en majorité des femmes et des enfants, ont fui pour sauver leur vie vers les pays d'Europe de l'Est.

La Géorgie souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Nous condamnons l'agression lancée par la Russie. La violation des accords conclus empêche l'ouverture de couloirs humanitaires pour permettre l'évacuation en toute sécurité des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire indispensable, ce qui aurait déjà entraîné la mort de civils, dont des enfants.

C'est une attaque contre le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et une violation des principes clefs énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans l'Acte final d'Helsinki et dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Nous appelons au respect du principe de responsabilité.

Tous les mécanismes internationaux humanitaires et de droits de l'homme doivent bénéficier d'un accès sûr, immédiat et sans entrave, partout où cela est nécessaire, sur l'ensemble du territoire ukrainien.

Malheureusement, l'agression et l'occupation russes sont bien connues de la Géorgie. Ce que nous voyons aujourd'hui en Ukraine est la continuation du scénario qui s'est déroulé dans mon propre pays il y a quelques années. À ce jour, en violation de tous les engagements internationaux, et notamment l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 grâce à la médiation de l'Union européenne, la Fédération de Russie poursuit ses actes de provocation illégaux contre les régions occupées de Géorgie, en menant un prétendu processus de « frontiérisation », qui n'est en fait rien d'autre qu'une poursuite de l'agression et une annexion larvée.

Les conséquences humanitaires des actes que j'ai mentionnés sont effroyables, étant donné la situation insoutenable en matière de droits humains et les conditions que la population civile, et surtout les femmes et les enfants, doivent endurer.

Garantir une participation véritable des femmes au processus de paix est une grande priorité pour nous. À cet égard, la Géorgie met tout en œuvre pour que la question des femmes touchées par les conflits, y compris les personnes déplacées, soit maintenue à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève, seul format de négociation entre la Géorgie et la Russie

sur les questions humanitaires et de sécurité résultant de l'agression et de l'occupation par la Russie de deux régions géorgiennes.

Pourtant, malgré les efforts déployés par le Gouvernement géorgien pour autonomiser les femmes touchées par le conflit, du fait de l'occupation continue des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali par la Russie, elles constituent le segment le plus vulnérable de notre société. Les femmes vivant dans les régions occupées de Géorgie, ainsi que dans les zones adjacentes à la ligne d'occupation, continuent de subir de graves violations systématiques de leurs libertés et droits fondamentaux, y compris, mais non exclusivement, des violations de leur liberté de circulation et des détentions illégales par les forces d'occupation russes.

En conclusion, je voudrais appeler une nouvelle fois la Fédération de Russie à cesser immédiatement et sans aucune condition préalable ses actions militaires en Ukraine et contre l'Ukraine, ainsi qu'à retirer toutes ses forces militaires et à annuler immédiatement et sans condition les décisions illégales relatives au statut des régions qui font partie intégrante de l'Ukraine, dans le plein respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Nous demandons à la Russie de faire de même en ce qui concerne les régions géorgiennes occupées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter les Émirats arabes unis pour leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et les remercier d'avoir organisé ce débat public alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des femmes. Je remercie également les intervenantes de leurs exposés éclairants.

Il est de plus en plus évident que la consolidation et la pérennisation de la paix nécessitent des partenariats permanents avec différents acteurs, notamment les femmes. L'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes dans les environnements fragiles, touchés par des conflits et vulnérables peuvent transformer des cycles vicieux en cycles vertueux, ce qui conduira à une paix et un développement durables.

Ma délégation reste également convaincue qu'il faut redoubler d'efforts pour renforcer la participation économique des femmes dans les situations de conflit

et leur autonomisation à long terme. Le développement humanitaire et socioéconomique de chaque segment de la société doit aller de pair afin de contribuer à prévenir une nouvelle spirale de fragilité et d'instabilité.

En outre, la Malaisie continue d'appeler à l'intensification des efforts et au renforcement des partenariats entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations de la société civile, les organisations de jeunes et le secteur privé. Toutefois, ces collaborations et ces échanges doivent tenir compte des contextes locaux et culturels, ainsi que des priorités et politiques nationales.

À cet égard, la Malaisie s'est engagée à renforcer les capacités et à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international. Nous continuons à fournir une aide financière annuelle à ONU-Femmes, à l'appui des efforts déployés par l'entité pour renforcer la participation véritable des femmes et la prise en compte des questions de genre dans les processus de paix et de sécurité.

Au niveau régional, consciente du rôle transformateur que les femmes jouent dans la consolidation, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité dans la région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est met actuellement au point un plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité, avec l'appui de l'Agence des États-Unis pour le développement international et d'ONU-Femmes. Dans le cadre de son attachement constant au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), la Malaisie prépare également son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Par ailleurs, ma délégation est convaincue que la participation pleine, égale et active des femmes est essentielle au maintien et à la consolidation de la paix. Pour contribuer à ce que les opérations de maintien de la paix et les opérations de paix tiennent davantage compte des questions de genre, la Malaisie a récemment déployé auprès de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban son plus grand bataillon de femmes soldats de la paix, soit 85 femmes. Nous restons convaincus que leur participation concourra à promouvoir l'inclusion en vue d'une paix et d'un développement durables.

La Malaisie appelle également à une plus grande représentation des femmes dans les négociations de paix et à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les accords de paix. À cet égard, nous encourageons le Secrétariat à nommer davantage de femmes comme médiatrices et envoyées spéciales dans les situations de conflit propres à un pays ou à une région.

Pour terminer, ma délégation est fermement convaincue que l'inclusion et la participation des femmes sont essentielles pour prévenir les conflits et y répondre, ainsi que pour instaurer une paix durable. La Malaisie reste déterminée à nouer des partenariats pour la paix et à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits, du règlement des conflits et des processus d'après-conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et à celle prononcée par le représentant du Canada, au nom d'un certain nombre de membres du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8989).

Nous saluons l'initiative des Émirats arabes unis de convoquer le débat public d'aujourd'hui à l'occasion de la Journée internationale des femmes, et nous remercions les intervenantes de leurs exposés.

Aujourd'hui, nos pensées vont à toutes les femmes et filles qui souffrent des conflits et des crises dans le monde, à qui nous témoignons notre solidarité, en particulier les Ukrainiennes, dont beaucoup, au moment où nous parlons, sont contraintes de fuir leurs maisons, laissant souvent derrière elles leurs maris et leurs fils, et sont confrontées à des conditions humanitaires terribles en raison de l'agression russe non provoquée et injustifiée qui a été largement et fermement condamnée par la communauté internationale. Nous voudrions saisir cette occasion pour appeler une nouvelle fois la Russie à cesser immédiatement son attaque et à reprendre le chemin de la paix.

Nous pensons également aux femmes et aux filles en Afghanistan, en Syrie et au Yémen, dont nous sommes solidaires, qui restent exposées à de graves violations de leurs droits fondamentaux et atteintes à ces droits, et qui subissent notamment toutes les formes de discrimination et de violence fondée sur le genre. Nos pensées vont également aux femmes et aux filles en Libye, en Éthiopie et dans d'autres pays d'Afrique touchés par un conflit, et nous leur exprimons notre solidarité. La situation de ces femmes et de ces filles nous rappelle constamment l'importance de placer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, sous tous ses aspects, au centre des activités du Conseil.

Nous nous félicitons de la décision de plusieurs membres du Conseil d'intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes les discussions pertinentes, et nous attendons avec intérêt l'inclusion de la dimension « femmes, paix et sécurité » dans les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme à sa soixante-sixième session, qui se tiendra prochainement.

L'Italie est un fervent défenseur de la résolution 1325 (2000), et la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure parmi nos grandes priorités. Nous sommes actuellement dans la phase de mise en œuvre de notre quatrième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui couvre la période de 2020 à 2024. Dans le même temps, nous continuons de dialoguer avec nos partenaires de l'Union européenne dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'Union européenne correspondant pour la période 2019-2024.

Promouvoir la participation des femmes aux activités de médiation est un de nos objectifs clefs de longue date. En 2017, l'Italie a contribué au lancement du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, qui rassemble désormais une soixantaine de 60 médiatrices qualifiées venues de 21 pays de la région méditerranéenne.

Nous restons également déterminés à fournir à nos contingents de maintien de la paix une formation ciblée sur les questions de genre et à promouvoir la présence accrue de femmes dans leurs rangs, conformément à la résolution 2558 (2020). S'attaquer aux inégalités et aux formes multiples et croisées de discrimination et de violence fondée sur le genre, tout en favorisant l'inclusion pleine, effective et véritable des femmes dans toutes les sphères de la société et dans les principaux processus décisionnels, ainsi que promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des filles, sont d'autres moyens de renforcer la résilience de nos sociétés. Par voie de conséquence, ces efforts favorisent la coexistence pacifique, contribuent à prévenir les conflits et consolident la paix dans les situations d'après-conflit.

La contribution de la société civile et du secteur privé est essentielle à la réalisation de progrès en matière d'autonomisation des femmes. C'est pourquoi l'Italie est favorable à la poursuite du dialogue multipartite avec les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux, dans le cadre d'une collaboration étroite visant les mêmes objectifs. Dans cet esprit, l'Italie encourage et appuie les initiatives multipartites, notamment le Forum

Génération Égalité et son pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire. Nous devons nous efforcer d'atteindre ces objectifs à tous les niveaux et dans toutes les situations, y compris dans les pays qui ne sont pas directement touchés par un conflit.

Le plan italien de relèvement et de résilience, qui vise à relancer durablement l'économie après la maladie à coronavirus (COVID-19), s'attelle également à l'inclusion des femmes dans l'économie grâce à des mesures ponctuelles visant à rendre le marché du travail plus inclusif en promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces concepts étaient également au cœur de la réunion au niveau des ministres spécialement consacrée aux femmes, que l'Italie a organisée en août 2021 dans le cadre de sa présidence du Groupe des Vingt. L'autonomisation des femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes sont également des priorités clefs de notre présidence actuelle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Pour terminer, le Conseil peut être assuré que l'Italie continuera de s'employer activement à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tant au niveau national qu'au niveau international, en étroite coopération avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère gratitude aux Émirats arabes unis pour avoir organisé le présent débat public sur ce sujet important en ce jour très particulier qu'est la Journée internationale des femmes.

Ces 20 dernières années, depuis que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été adopté par le Conseil de sécurité, nous avons vu les femmes jouer un rôle toujours plus important et participer davantage dans tous les domaines, de la prévention des conflits à la réconciliation en passant par la consolidation de la paix.

Les femmes ont également démontré le rôle particulier qu'elles jouent dans les efforts de reconstruction et de redressement économique. Néanmoins, elles continuent à se heurter à de nombreuses difficultés. Elles sont parmi les plus durement touchées par les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en particulier dans les régions touchées par un conflit.

Parmi les mesures de riposte tenant compte des questions de genre prises par différents pays, rares sont celles qui portent sur la sécurité économique des femmes.

Pour garantir la prospérité, la stabilité économique à long terme et la croissance dans tous les pays, le rôle des femmes demeure essentiel, pas seulement en tant que bénéficiaires mais, surtout, en tant que participantes et cheffes de file. Nous pensons que pour que les femmes puissent exploiter pleinement leur potentiel, elles doivent s'engager pleinement dans les processus et se les approprier à tous les stades, y compris l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques. La communauté internationale dans son ensemble doit encourager et appuyer davantage leurs efforts. À cet égard, nous appelons à mettre en place un plus grand nombre de programmes en faveur des femmes et à renforcer davantage leurs capacités aux niveaux local, national et international afin de contribuer à assurer une consolidation durable de la paix et leur autonomisation économique, conformément à la résolution 1889 (2009).

Cet appui, en particulier aux femmes touchées par les conflits, doit être multidimensionnel, allant de l'éducation et de l'emploi aux soins de santé en passant par l'atténuation des conséquences néfastes de la pandémie. À cette fin, il importe de veiller à ce qu'au moins 15 % de l'aide publique au développement soit consacrée à la promotion de l'égalité des genres dans les pays touchés par des conflits.

En outre, nous devons renforcer les partenariats dans ce domaine entre les secteurs privé et public et entre l'ONU, les États Membres et les acteurs non gouvernementaux. Cela nous aidera à trouver des outils utiles en matière d'analyse, de partage des expériences, de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités des femmes. Les États Membres doivent intégrer ces mesures dans leurs plans nationaux, notamment dans le cadre du développement socioéconomique.

Les mandats des missions pertinentes des Nations Unies pourraient aussi être adaptés pour appuyer davantage le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité figure depuis longtemps parmi les priorités du Viet Nam, y compris pendant ses deux mandats au Conseil. Notre engagement découle de la longue histoire des femmes vietnamiennes qui ont pris la tête du combat pour la liberté, l'indépendance et le développement de notre pays. Ces dernières années, les femmes

vietnamiennes ont grandement contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux. Elles ont joué un rôle essentiel au sein des instances dirigeantes nationales et dans le milieu des affaires. Sur le plan international, elles se sont également illustrées en tant que Casques bleus.

En décembre 2020, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du lancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Viet Nam a accueilli la Conférence internationale intitulée « Renforcer le rôle des femmes dans la consolidation et la pérennisation de la paix : des engagements aux résultats ». L'Engagement de Hanoï en faveur de l'action, pris à l'issue de la Conférence, a souligné le rôle essentiel des femmes dans la contribution à la paix et au développement durables.

À cette fin, nous continuerons d'être un partenaire fier et engagé au sein de la communauté internationale pour promouvoir l'inclusion et l'autonomisation économiques des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande remercie les Émirats arabes unis d'avoir organisé le présent débat public pour promouvoir l'important programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions la Ministre Mariam Almheiri de cette initiative. Nous remercions également de leurs exposés la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et la Directrice générale du Fonds monétaire international, ainsi que la représentante de la société civile.

Je me réjouis que nous soyons réunis ici aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, pour réaffirmer l'importance que nous attachons à la participation et à l'autonomisation économiques des femmes. Ce sont des éléments clés pour promouvoir une paix et un développement durables et des sociétés inclusives.

À cet égard, je voudrais formuler les cinq observations suivantes.

Premièrement, la Thaïlande souscrit pleinement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et continue d'étudier les moyens de renforcer son engagement. Nous estimons que le programme doit couvrir l'ensemble du cycle des conflits afin de garantir la pérennisation de la paix. Nous devons également redoubler d'efforts pour établir un lien entre ce programme

et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les objectifs 5 et 16 de développement durable.

Deuxièmement, les femmes jouent un rôle actif dans les processus de paix. Elles doivent être consultées à tous les stades du processus de prise de décision afin de garantir leur participation pleine et égale. Les femmes qui servent dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont contribué au succès des missions. Leur aptitude à nouer des liens avec les populations et à instaurer un climat de confiance s'est avérée être très précieuse. En tant que pays fournisseur de contingents, la Thaïlande se félicite d'avoir atteint un ratio élevé de soldates de la paix par rapport aux effectifs masculins et continuera de promouvoir plus encore la participation des femmes à des niveaux plus élevés.

Troisièmement, l'autonomisation économique des femmes est essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la promotion d'une paix durable. Les gouvernements et les parties prenantes doivent intensifier leurs efforts pour accroître la capacité des femmes de générer et de gérer des ressources productives. Des mesures doivent également être prises pour promouvoir leur accès à un travail décent et pour garantir que leur voix est entendue et qu'elles participent véritablement à la prise de décisions économiques à tous les niveaux, de leur foyer aux institutions internationales. Nous devons aussi nous efforcer de promouvoir l'accès des femmes à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé, ainsi qu'aux outils financiers.

Quatrièmement, les partenariats sont un élément crucial du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons renforcer la coopération et les partenariats au sein du système des Nations Unies et avec les organisations régionales et les autres parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé. Nous sommes convaincus que l'innovation et les ressources du secteur privé, canalisées par le biais de la formation professionnelle et d'autres programmes d'appui, peuvent être utilisées pour aider les femmes à gagner un revenu, à subvenir aux besoins de leur famille et à poser des bases plus solides pour la communauté.

Cinquièmement, enfin, la Thaïlande estime que les plans d'action nationaux sont un moyen important de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et fournissent un cadre propice à une approche coordonnée à l'échelle de l'ensemble du Gouvernement. De notre côté, nous avons adopté en 2016 des mesures et des lignes directrices nationales

sur les femmes et la paix et la sécurité, qui correspondent à notre plan d'action national. Elles visent à renforcer le rôle des femmes dans la gestion des conflits et à appuyer leur participation aux processus politiques et sociaux, tant dans le pays qu'au niveau international.

Pour terminer, la Thaïlande réaffirme sa volonté de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le pays et à l'étranger, car nous sommes convaincus que les femmes non seulement contribuent considérablement à l'instauration de la paix et de la sécurité, mais aussi sont essentielles à la réalisation du développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica remercie les Émirats arabes unis d'avoir organisé le présent débat public.

La pandémie a aggravé les difficultés financières rencontrées dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le secteur privé peut contribuer à la consolidation de la paix, notamment en termes d'investissements et de création d'entreprises dirigées par des femmes et d'emplois pour les femmes et par les femmes.

À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, plus de 20 années et 10 résolutions plus tard, nous n'avons toujours pas suffisamment étudié le rôle du secteur privé dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le secteur privé peut jouer et, de fait, joue déjà un rôle important dans la consolidation et le maintien de la paix. Les partenariats public-privé favorisent le relèvement des communautés locales après un conflit, en créant un environnement commercial stable et en promouvant l'autonomisation et la participation des femmes. Ils nous apportent également de nouvelles ressources, de nouveaux acteurs et de nouvelles approches. Cependant, les efforts actuels sont dispersés et ne permettent pas d'optimiser ce potentiel.

Deuxièmement, bien que les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité ne mentionnent pas expressément les veuves ou le veuvage, 50 % des femmes sont veuves à la suite d'un conflit. Les veuves portent le fardeau du relèvement socioéconomique au sein de leur communauté et sont des acteurs essentiels des efforts de relèvement. Leur inclusion économique permet non seulement de prévenir le creusement des inégalités, mais

aussi de garantir activement le respect et la protection de leurs droits fondamentaux, tout en remettant en question les normes de genre. C'est pourquoi le Costa Rica encourage le Conseil, ainsi que les États Membres en général, à diversifier leurs partenariats, en apportant un soutien financier aux organisations non gouvernementales qui ont une expérience en la matière et peuvent avoir une forte influence du fait de leurs investissements socioéconomiques.

Troisièmement, il est essentiel de prendre en compte le travail et les soins domestiques non rémunérés et de réduire et de redistribuer la charge de travail, ainsi que d'éliminer la stigmatisation du travail informel. La réduction et la redistribution des soins domestiques requièrent des investissements de la part des secteurs public et privé. Ces investissements présentent des avantages considérables non seulement pour les personnes et leur famille, mais aussi pour l'économie, la société et les entreprises.

Le Costa Rica invite les États, le secteur privé et la société civile à appuyer et à reconnaître les organisations de travailleurs du secteur informel, telles que les coopératives et les associations de bénévoles, et à améliorer la collecte et l'analyse des données sur les questions qui revêtent une importance particulière pour l'autonomisation économique des femmes, notamment le travail non rémunéré, la rémunération des soins domestiques, le travail informel, le travail à temps partiel et le travail domestique. N'oublions pas que ce qu'on ne mesure pas est invisible.

Le dispositif de consolidation de la paix a élargi notre compréhension non seulement des multiples causes et manifestations des conflits, mais aussi des divers acteurs qui ont une responsabilité claire et directe dans les politiques et pratiques susceptibles à la fois de faire taire les armes et de créer les conditions propices à une paix durable. Les femmes sont des agentes du changement dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Ce n'est qu'avec les femmes et leur autonomisation politique et économique que la paix peut advenir.

Je souhaite à toutes et tous une bonne Journée internationale des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en anglais*) : Nous remercions les Émirats arabes unis d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur un sujet de grande importance.

Il y a 22 ans, la résolution 1325 (2000), qui soulignait le lien fort entre l'égalité des genres et la paix et la sécurité internationales, a été adoptée. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 insiste sur le caractère central de l'égalité des genres et le besoin d'intensifier les efforts en faveur de l'autonomisation économique des femmes. La discussion d'aujourd'hui met en lumière la relation entre ces deux thématiques : l'autonomisation économique des femmes est indispensable à la stabilité et à la prospérité mondiales.

La stratégie de l'État du Qatar pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) est alignée sur la vision énoncée dans les objectifs de développement durable. Nous croyons en la nécessité de lever les obstacles à la participation politique et économique des femmes, et de la renforcer, dans le règlement des conflits et la reconstruction après un conflit, en particulier par l'intermédiaire d'initiatives favorisant leur inclusion.

Grâce au leadership de S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al Thani, Émir de l'État du Qatar, le Qatar protège la participation des femmes dans les affaires touchant à la paix et à la sécurité, à l'échelle nationale et à l'étranger. L'État du Qatar continue de s'employer à débloquent des possibilités d'accroître l'autonomisation économique des femmes et leur présence dans la population active. Quand les femmes sont plus nombreuses à travailler, notre économie prospère.

Les 20 et 21 janvier 2022, l'État du Qatar a organisé, conjointement avec la Finlande, la Colombie et l'ONU, la Conférence mondiale de haut niveau sur la participation des jeunes aux processus de paix. Les participants ont noté qu'il fallait investir dans les efforts des jeunes artisanes de la paix et veiller à ce qu'elles aient de vraies possibilités de contribuer aux dispositions des accords de paix concernant le relèvement économique et d'après-conflit.

Les partenariats et les financements sont cruciaux. L'État du Qatar fournit des fonds à plusieurs organismes des Nations Unies et départements de l'ONU qui jouent un rôle capital dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En outre, le Fonds du Qatar pour le développement a élevé au rang de priorité l'autonomisation économique des femmes et des filles dans les contextes de conflit et de relèvement. En collaborant avec des partenaires stratégiques, il se concentre sur des programmes consistant à favoriser la participation des femmes aux programmes économiques à grande et petite échelle, en luttant contre les obstacles structurels à leur participation économique et

à leur contrôle des ressources ; à soutenir et appuyer les institutions de microfinancement ; à améliorer les possibilités d'emploi et de génération de revenus pour les déplacées ; à renforcer les services d'éducation et les services sociaux dans les camps de réfugiés ; à mettre en œuvre des modèles économiques adaptés à l'endroit pour créer de l'emploi et générer des revenus en vue de réduire la pauvreté. Par exemple, en avril 2021, le Fonds du Qatar pour le développement et le Digital Citizen Fund ont signé un accord de subvention afin de financer un projet de formation professionnelle pour les filles et les femmes en Afghanistan, l'accent étant mis sur l'expertise commerciale et numérique. Pour citer un autre exemple, la Fondation Silatech, basée au Qatar, aide les jeunes femmes traversant des situations de conflit ou d'après-conflit à avoir accès à des offres d'emploi, des formations professionnelles, des plateformes technologiques et des conseils de carrière.

Pour terminer, j'assure le Conseil de sécurité de la détermination du Qatar à jouer son rôle en vue de mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En travaillant avec les organisations internationales, les milieux universitaires, la société civile et le secteur privé, nous avons pour but de faire advenir le changement qui pérennisera la paix et l'égalité des genres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Iraq.

M^{me} Nassrullah (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter notre pays frère, les Émirats arabes unis, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, et à lui souhaiter plein succès. Je veux aussi remercier la Fédération de Russie d'avoir guidé avec succès les travaux du Conseil le mois dernier.

Aujourd'hui, nous célébrons tous la Journée internationale des femmes, car nous avons foi dans le rôle et les efforts pionniers des femmes dans le développement et tous les autres secteurs. La délégation de mon pays est très sensible aux sacrifices consentis par les femmes de tous les pays du monde, en particulier les Iraquiennes qui travaillent au relèvement de l'Iraq.

Nous insistons sur le droit des femmes de se servir de leurs talents pour renforcer leurs communautés et s'employer à réaliser leurs rêves.

En cette occasion, ma délégation souhaite présenter les efforts et les résultats les plus importants du Gouvernement de mon pays.

Premièrement, les efforts du Gouvernement iraquien ont permis à 96 Iraquiennes d'être élues au Parlement iraquien, dont la moitié sans l'aide du quota de femmes prévu dans la Constitution iraquienne.

Deuxièmement, le Gouvernement iraquien a lancé le deuxième plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Les programmes et activités qu'il prévoit sont en cours d'exécution et préparent notamment les femmes à être compétentes et influentes dans la gestion des négociations et de la consolidation de la paix.

Troisièmement, s'agissant de l'autonomisation économique des femmes, le Gouvernement iraquien a lancé un deuxième plan pour 2021-2022, qui comprend six volets, dont l'inclusion financière des femmes et le renforcement des capacités.

Quatrièmement, en vertu de l'article 28 de la loi budgétaire générale pour l'exercice financier 2021, les ministères ont reçu des instructions pour créer des programmes destinés à autonomiser les femmes en fonction de leurs besoins.

Cinquièmement, la Banque centrale de l'Iraq impose à toutes les banques d'allouer 25 % des prêts à conditions préférentielles aux femmes cheffes de famille pour appuyer leurs projets économiques.

Ma délégation accorde de l'importance au rôle que joue la société civile dans le renforcement et la promotion des capacités des femmes en les autonomisant du point de vue économique et en les sensibilisant aux droits humains et à l'égalité des sexes. Nous sommes également reconnaissants du rôle notable que joue ONU-Femmes en soutenant les efforts du Gouvernement pour promouvoir des possibilités économiques pour les femmes et pour faciliter leur accès au marché du travail.

Pour terminer, l'Iraq souligne son appui à tous les efforts en faveur de l'inclusion économique des femmes et de leur participation à la consolidation de la paix, compte tenu des différences entre les sociétés et de la nécessité de respecter les politiques et priorités nationales de chaque pays. Nous mettons l'accent sur l'interaction positive avec diverses initiatives, en rapport avec notre réalité sociétale et avec les décisions conclues entre les États Membres et dans le cadre des principaux organes de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la présidence du Conseil de sécurité et les Émirats arabes unis de leur accession à la tête du Conseil pour le mois de mars, et à remercier la délégation de la Fédération de Russie pour sa présidence du mois dernier.

Je veux dire à la Ministre Almheiri et à l'ambassadrice Nusseibeh combien je suis fière, en tant que femme arabe, d'être assise dans cette salle et de les voir présider le Conseil de sécurité. Il y a en effet de quoi ressentir de la fierté. Je veux aussi remercier la présidence d'avoir organisé ce débat important sur la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par les partenariats, de même que les intervenantes, pour leurs exposés éclairants.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que le monde traverse une période très difficile et compliquée. Les femmes, la paix et la sécurité sont mises à mal comme jamais auparavant dans notre histoire récente. Les images et les sons terrifiants de la guerre sont ce que nous voyons et entendons aujourd'hui, au lieu de voir et d'entendre les images et les sons pacifiques du partenariat.

Malheureusement, dans les situations de guerre, ce sont les gens, en particulier les femmes et les enfants, qui souffrent le plus de l'horreur sur le terrain. Les femmes font souvent face aux conflits avec courage et résilience, mais on ne les écoute pas lorsque les armes se taisent, que des négociations se tiennent sur leur avenir et celui de leur pays et que des décisions qui vont avoir un effet sur leur vie sont prises.

Selon ONU-Femmes, entre 1992 et 2019, les femmes représentaient, en moyenne, seulement 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires dans les principaux processus de paix dans le monde. Alors que nous nous attaquons aux conséquences des conflits actuels ou futurs, il importe désormais que les femmes jouent un rôle proportionnel à la douleur et aux souffrances qu'elles ont connues.

Le monde est témoin d'un recul sur deux fronts : la démocratie et l'autonomisation des femmes. On nous avertit chaque jour que l'autonomisation politique et économique des femmes stagne ou décline partout dans le monde et que les attaques contre les droits des femmes coïncident avec une attaque plus vaste contre la démocratie. Selon la revue *Foreign Affairs*, les liens entre ces deux phénomènes sont frappants. Au fur et à mesure que la démocratie se consolide et que nous gagnons en

diversité et en inclusivité, les femmes peuvent jouer leur rôle de partenaires dans tous les domaines, en particulier dans celui de la paix et de la sécurité.

Les auteurs de cet article paru dans *Foreign Affairs* l'expriment parfaitement lorsqu'ils font remarquer que la participation des femmes aux mouvements de masse est comme une vague montante qui soulève tous les bateaux. Même s'ils faisaient référence à la participation à des mouvements de masse, cela vaut aussi pour la participation des femmes à l'ensemble du programme relatif à la paix et à la sécurité.

Dans l'indice sur les femmes et la paix et la sécurité 2021-2022, le Georgetown Institute For Women, Peace and Security met en évidence les liens qui existent entre les droits des femmes et d'autres secteurs, notamment la démocratie, et souligne que les pays dans lesquels les femmes vivent dans de bonnes conditions sont généralement ceux qui possèdent des institutions démocratiques solides et plus inclusives.

Il est vrai que nous avons constaté certains progrès en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes dans quelques domaines. Pourtant, selon le dernier rapport de l'Union interparlementaire sur les femmes au Parlement de 2021, le taux de femmes parlementaires dans le monde n'a augmenté que de 0,6 %, pour atteindre 26,1 %. Ces progrès sont lents et ne sont pas équitablement répartis en ce qui concerne le programme pour la paix et la sécurité.

La Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, longtemps retardée, se tiendra en août. Il est crucial que nous fassions pression non seulement pour que les femmes participent à ces négociations afin qu'elles aboutissent à de bons résultats, mais aussi pour garantir, d'une manière générale, une participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la Conférence et aux processus de maîtrise des armements et de désarmement.

Dans les processus de désarmement et de non-prolifération, les femmes sont toujours sous-représentées et ne jouent pas un rôle actif dans le processus décisionnel. Il faut remédier à cette sous-représentation historique des femmes dans la diplomatie nucléaire. Cet appel va dans le sens de la résolution 1325 (2000) et du Programme de désarmement du Secrétaire général, qui préconise l'égalité des sexes et la participation pleine et égale des femmes à tous les processus décisionnels relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des femmes, il convient de se rappeler que le monde ne peut pas avancer sur la voie de la paix et la sécurité si les femmes ne sont pas autonomes, notamment sur le plan économique, et si leur participation pleine, égale et véritable n'est pas garantie dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Pour atteindre cet objectif, le rôle des États Membres doit être complété par celui d'autres parties prenantes. Nul ne peut y parvenir seul. Si nous voulons réussir, nous devons nous employer à établir des partenariats solides. La coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, en partenariat avec les différentes institutions des Nations Unies, sont essentielles au succès du programme pour la paix et la sécurité.

Les partenariats public-privé entre le secteur privé et la société civile sont tout aussi importants, notamment avec les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains, conformément à la résolution 2331 (2016).

Pour terminer, je souhaite à toutes les femmes autour de cette table et à toutes les femmes du monde entier qui contribuent à la paix et à la sécurité une heureuse Journée internationale des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Furman (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil le mois de mars et pour avoir convoqué ce débat important aujourd'hui.

Pour commencer, je voudrais exprimer mon soutien à toutes les femmes et les filles confrontées à la situation humanitaire catastrophique qui règne en Ukraine.

Depuis qu'Israël a accédé à l'indépendance, l'égalité des sexes a été un élément central de sa démocratie. Ce principe est inscrit dans la Déclaration d'indépendance de 1948 et a été intégré dans bon nombre de lois et politiques, à commencer par la loi de 1951 sur l'égalité des droits des femmes. Avec un nombre record de neuf femmes ministres et neuf autres qui sont directrices générales de départements ministériels, les femmes représentent le tiers des membres du Gouvernement israélien. La Cour suprême est présidée par une femme et trois de ses quatre prédécesseurs étaient également des femmes.

Même si cela n'est pas suffisant, le nombre de femmes occupant des rôles clefs au sein du Gouvernement israélien est en constante augmentation. Nous avançons très certainement dans la bonne direction.

Ici, à l'ONU, nous avons été de fervents partisans de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures. En effet, nous avons été le premier pays au monde à intégrer des dispositions de la résolution 1325 (2000) dans notre législation nationale. L'année dernière, après le vingtième anniversaire de l'adoption de cette résolution historique, nous avons nommé notre toute première Envoyée spéciale chargée des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Au cours de l'année écoulée, elle a travaillé aux côtés de l'autorité israélienne chargée de l'égalité des sexes et d'un large éventail d'organisations de la société civile afin de formuler un plan d'action national détaillé pour Israël, basé sur la résolution 1325 (2000).

La volonté d'encourager une coopération positive en vue de l'inclusion et de l'autonomisation et économiques des femmes a été la pierre angulaire des politiques de développement d'Israël tout au long de son histoire. En 1961, bien avant que l'égalité des sexes ne soit mise en avant, Golda Meir, alors Ministre des affaires étrangères, a fondé le Centre de formation du Mont Carmel, dont les activités portent l'autonomisation économique des femmes.

Ce centre – qui fait partie de Mashav, l'agence israélienne de coopération internationale pour le développement – forme des femmes partout dans le monde dans des domaines importants tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et plus encore. À ce jour, plus de 30 000 femmes venues du monde entier ont été formées au Centre du Mont Carmel et ont eu ensuite un impact positif sur leurs communautés locales.

Il est tout à fait opportun que Les Émirats arabes unis président ce débat important aujourd'hui, car nous considérons notre pays et les autres signataires des Accords d'Abraham comme des pays qui ont choisi la paix et les partenariats comme vecteurs à la fois d'une plus grande inclusion économique des femmes et d'un avenir meilleur et plus radieux pour l'ensemble de la région. Nous considérons que ces nouveaux partenariats sont un moyen d'accroître la participation et la contribution positives des femmes dans divers domaines.

Dans ce contexte, je souhaite rappeler les événements conjoints et marquants qui ont eu lieu le mois dernier à l'Exposition universelle de Doubaï et qui ont réuni des dirigeantes et des entrepreneures de haut niveau émiriennes, bahreïniennes et israéliennes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'industrie. Ces pionnières ont présenté leurs vues sur les moyens d'encourager les jeunes femmes à poursuivre une carrière dans les domaines de la science et de la technologie et de leur donner les moyens de briser les plafonds de verre pour devenir des leaders dans ces domaines.

De tels partenariats positifs peuvent servir de référence pour l'adoption de pratiques exemplaires et être une source d'inspiration pour l'ensemble de la communauté internationale. En Israël, un pays qui a un excellent bilan en matière d'établissement de partenariats positifs aux fins de l'inclusion économique des femmes, nous nous engageons à partager nos bonnes pratiques et à nouer d'autres partenariats à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Mainero (Argentine) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, ma délégation se félicite de la convocation de ce débat public en ce jour singulier. La Journée internationale des femmes est l'occasion de faire le bilan de nos réalisations et d'évaluer le chemin parcouru en matière de lutte pour l'égalité des sexes.

Les femmes jouent un rôle essentiel en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Par conséquent, il est impératif de faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il y a plus de 20 ans, la résolution 1325 (2000) réaffirmait l'importance de la participation pleine et égale des femmes à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité.

Malgré les nombreux éléments qui démontrent les avantages de miser sur les femmes en matière de prévention des conflits et de règlement des crises, le manque de ressources et de financements suffisants a probablement été l'obstacle le plus important à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000).

En période de conflit, les femmes ont un accès limité aux ressources et aux biens productifs, notamment la terre, les intrants agricoles, le financement, le crédit et la technologie, ce qui a de graves conséquences sur leurs moyens de subsistance. En outre, le temps considérable que les femmes consacrent à leurs responsabilités de travail non rémunérées entrave encore plus leur capacité

de profiter des possibilités d'emploi, ainsi que des initiatives sociales, politiques et de consolidation de la paix à plus long terme.

Les femmes touchées par les conflits rencontrent souvent de grandes difficultés pour accéder aux services publics, à la protection sociale et aux possibilités d'emploi et sont victimes de discrimination pendant les phases de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En outre, les femmes sont souvent absentes des organes de gouvernance et des processus décisionnels concernant les réformes économiques et politiques, le relèvement et la reconstruction dans leurs pays respectifs. L'étude mondiale de 2015 sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a mis en évidence une incapacité persistante à financer de manière adéquate le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'étude recommandait aux États, aux organisations régionales et aux organismes du système des Nations Unies d'allouer au moins 15 % de tous les fonds liés à la paix et à la sécurité à des programmes qui répondent aux besoins spécifiques des femmes et favorisent l'égalité des sexes.

Les processus de paix et de reconstruction qui incluent des dispositions spécifiques en matière de genre doivent se traduire par une assistance ciblée et des réformes concrètes afin de garantir une paix durable et inclusive. Cependant, dans certains cas, la prise en compte des questions de genre dans les efforts de reconstruction politique et économique après un conflit ne semble pas bénéficier d'un financement important. Peu d'États donateurs se sont engagés à respecter l'objectif fixé par l'ONU, à savoir consacrer 15 % des fonds destinés à la consolidation de la paix à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Dans ce contexte, le suivi du financement est essentiel pour atteindre les objectifs de l'égalité des sexes et la mise en œuvre efficace du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les engagements internationaux en faveur d'un appui aux processus de paix doivent se traduire par des investissements intégrant la dimension de genre dans la reconstruction après un conflit. Sans engagements en matière de financement, les dispositions relatives au genre ne resteront que de bonnes intentions au lieu de se traduire en actions transformatrices.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des femmes, je voudrais rendre un vibrant hommage à toutes les femmes exceptionnelles du monde entier qui ont contribué à rendre le monde meilleur grâce à leur courage indomptable, leur voix et leur leadership. Cette journée nous rappelle régulièrement qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité, à la liberté et à l'égalité des chances pour les femmes dans tous les domaines de la vie. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public.

Les femmes subissent des souffrances disproportionnées lorsque les conflits sapent la stabilité sociale, suppriment les moyens de subsistance et érodent les systèmes économiques. Malgré cela, il existe une exclusion et une sous-représentation systématiques des femmes dans les processus de prévention des conflits et de reconstruction après les conflits. L'autonomisation économique des femmes et leur participation au processus politique sont des conditions préalables à une paix et un développement durables. Dans l'esprit de la résolution 1325 (2000), nous devons poursuivre nos efforts pour garantir l'inclusion systématique des femmes dans les négociations de paix et dans les processus de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits afin de parvenir à une paix durable.

En tant que pays ayant émergé d'un conflit, le Népal a opéré, dans les années qui ont suivi la signature de l'Accord de paix global en 2006, une transformation historique en garantissant la participation des femmes à l'architecture de gouvernance et leur autonomisation économique par le biais de dispositions constitutionnelles et juridiques pertinentes. La Constitution du Népal garantit aux femmes 33 % des sièges dans les parlements fédéral et provinciaux et une représentation de 40 % dans les administrations locales. Nous avons également mis en place des mesures d'incitation ciblées au profit des femmes, notamment une exonération fiscale pour la propriété immobilière et des prêts gratuits ou à faible taux d'intérêt pour les entrepreneuses, afin de les rendre économiquement autonomes.

Le Népal est le premier pays d'Asie du Sud et le deuxième pays d'Asie à avoir adopté, en 2011, un plan d'action national pour la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). La participation des femmes à la prise de décision, au leadership politique, aux efforts en faveur de la paix et de la sécurité, ainsi que leur accès aux ressources et à la création d'emplois

figurent parmi les priorités du plan d'action national. Nous avons également préparé un deuxième plan d'action national, qui accorde la priorité aux questions de justice pour les femmes et les filles touchées par un conflit, à l'amélioration de leurs moyens de subsistance et à la sécurité des femmes et des enfants.

L'investissement dans l'éducation, la formation professionnelle, le renforcement des capacités et l'épanouissement professionnel des femmes est essentiel pour garantir leur participation effective à l'édification d'une société pacifique et prospère. Plus important encore, l'égalité doit être garantie par des dispositions constitutionnelles et juridiques, et mise en œuvre par le biais de mécanismes institutionnels forts dotés de ressources adéquates. Grâce à leur mandat exclusif, les envoyés spéciaux du Secrétaire général, ainsi que le système des Nations Unies, peuvent jouer un rôle important dans la promotion d'une véritable participation des femmes en consultant régulièrement les dirigeantes des communautés locales et les actrices de la société civile.

Le Népal s'est engagé à donner aux femmes une autonomie politique, économique et sociale, afin de rendre notre société pacifique et prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

M^{me} Mudrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, mais je souhaite faire la déclaration suivante à titre national. Je tiens à remercier toutes les délégations qui ont exprimé leur solidarité et leur appui aux femmes et aux filles d'Ukraine en ces moments si difficiles de la guerre non provoquée et injustifiée menée par la Fédération de Russie. L'Ukraine était membre du Conseil de sécurité lorsque la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, a été adoptée en octobre 2000.

Malgré la guerre, l'Ukraine reste déterminée à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à son deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) pour la période de 2021 à 2025. Dans ce contexte, l'Ukraine a fait des progrès notables dans l'établissement de procédures visant à renforcer les partenariats entre le Gouvernement et la société civile. Au cours des dernières années, le Gouvernement ukrainien a apporté son appui à une population florissante de jeunes entrepreneuses dans le secteur privé et à diverses initiatives dynamiques de la société civile.

L'invasion totale de l'Ukraine par la Russie, y compris à partir du territoire du Bélarus, a radicalement changé nos vies, et les femmes et les enfants sont parmi les plus vulnérables. Jusqu'à 2 millions de réfugiés, principalement des femmes et des enfants, ont fui l'Ukraine pour se mettre en sécurité. Chaque jour, des femmes et des enfants perdent la vie sous les balles, les obus, les bombes et les missiles russes.

À ce jour, au moins 41 enfants ont été tués par les occupants russes. Dans les villes et villages occupés ou assiégés par les troupes russes, la souffrance a déjà atteint son paroxysme. La situation critique à Marioupol, Volnovakha, Irpin, Bucha, Vorzel et dans de nombreuses autres villes doit faire l'objet d'une attention et d'une action immédiates de la part des dirigeants mondiaux, de la branche humanitaire de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge.

Des civils, principalement des femmes et des enfants, ont été pris en otage. Ils ne sont pas autorisés à partir, et l'aide humanitaire est bloquée. S'ils essaient de partir, les Russes ouvrent le feu et les tuent. Ils manquent de nourriture et d'eau, et ils meurent. Hier, à Marioupol, une fillette de 6 ans est morte de déshydratation. Elle était seule dans les derniers moments de sa vie, sa mère ayant été tuée dans un bombardement russe. Aujourd'hui, dans la région de Mykolaïv, les occupants russes ont tiré sur une camionnette transportant un groupe d'enseignantes de l'orphelinat local. Trois d'entre elles ont été tuées.

Des cas de violences sexuelles commises par les occupants sont signalés. Tous les accords sur les couloirs humanitaires sont compromis par les Russes. Par exemple, à Marioupol, les forces ukrainiennes ont enlevé les mines et les barrages routiers afin de permettre l'évacuation par un itinéraire préalablement convenu. Les forces russes ont immédiatement pilonné cette route et tenté de lancer une attaque. Tous les agissements dont je viens de parler sont constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Tôt ou tard, toutes les personnes qui ont ordonné, commis ou tenté de dissimuler ces crimes seront traduites en justice.

L'inclusion économique des Ukrainiennes qui ont été forcées de quitter leurs foyers est une autre tâche importante. C'est pour nous un réconfort de constater que les pays qui accueillent nos réfugiés créent un cadre juridique qui leur permettra d'accéder aux avantages sociaux et de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. En ce qui concerne la participation véritable des femmes à la prise de décisions, je dois dire que

la guerre a une fois de plus mis en évidence le rôle des Ukrainiennes dans la défense de leur terre natale contre les occupants russes.

Non seulement les Ukrainiennes couvrent courageusement le front arrière, mais elles rejoignent souvent les rangs des forces armées ukrainiennes et des forces de défense territoriale. Selon le Ministère de la défense, au début de l'année 2021, l'armée ukrainienne comptait jusqu'à 57 000 femmes, soit 22,8 % de l'effectif total.

Ce chiffre est aujourd'hui beaucoup plus élevé. Aujourd'hui, les Ukrainiennes montrent qu'elles n'ont pas peur de prendre les armes pour défendre leurs enfants et leur terre. Ce n'était pas leur choix jusqu'à ce que les assassins russes décident de priver leurs enfants de leur avenir. La communauté internationale tout entière a désormais la tâche commune d'empêcher les Russes de tuer les femmes et les enfants ukrainiens et de leur garantir un avenir sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Barbade.

M. Jackman (Barbade) (*parle en anglais*) : Alors que nous célébrons la Journée internationale des femmes, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous remercions les Émirats arabes unis d'avoir organisé la présente séance, qui met clairement l'accent sur l'inclusion économique des femmes et la promotion de leur participation pleine et véritable, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits. Nous tenons également à remercier les intervenantes de leurs exposés riches en réflexions intéressantes.

Région ayant une longue histoire de militantisme en faveur de l'égalité des genres mené par des femmes, la CARICOM tient à réaffirmer son appui à une approche intégrée et globale de la mise en œuvre de l'ensemble des quatre piliers de la résolution 1325 (2000) et de toutes les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous félicitons de l'accent stratégique mis sur la justice économique pour les femmes dans les situations de conflit, alors que nous célébrons la Journée internationale des femmes sur le thème « L'égalité des sexes aujourd'hui pour un avenir durable ».

Les obstacles auxquels se heurte actuellement la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité s'observent surtout dans le manque d'attention accordée à la justice économique pour les femmes.

Les efforts déployés pour promouvoir et réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes, y compris par la justice économique, doivent être au cœur des activités de maintien et de consolidation de la paix dans tous les pays et toutes les régions touchés par un conflit.

Nous avons pu constater le pouvoir transformateur des femmes s'agissant de façonner leurs sociétés. Chaque génération peut offrir un exemple du rôle capital des femmes montées au créneau pour faire face à de multiples crises. Dans les Caraïbes, les femmes sont à l'avant-garde de la lutte contre l'insécurité écologique, environnementale, climatique, sanitaire et économique. Or, nous sommes à un tournant, car nous assistons à l'érosion des acquis en matière d'égalité des genres, en particulier dans les pays qui traversent des conflits et des crises climatiques, écologiques ou socioéconomiques.

Il est plus que jamais indispensable de consacrer les principes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de l'égalité des genres, ainsi que de garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les aspects du développement, y compris le relèvement économique dans les situations de conflit.

Nous devons redoubler d'efforts pour remédier aux conséquences disproportionnées des crises croisées sur les femmes et les filles dans les situations de conflit. La CARICOM condamne avec force tous les actes de violence fondée sur le genre. Les répercussions psychosociales de la violence fondée sur le genre empêchent la participation véritable des femmes et des filles à l'éducation et à l'activité économique. Les auteurs de violences liées aux conflits et de violences sexuelles et fondées sur le genre doivent répondre de leurs actes. En outre, pour assurer leur rétablissement et promouvoir leur résilience, il convient de fournir aux victimes et aux rescapé(e)s un soutien psychosocial et financier.

Nous sommes fermement convaincus qu'un multilatéralisme efficace peut contribuer à la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la consolidation de la paix, à la riposte aux conflits et à la prévention des conflits. Compte tenu de la montée de l'hostilité envers les femmes, notamment la violence politique, il importe que nous nous employions activement à peser en faveur de la participation des femmes à tous les efforts de consolidation et de maintien de la paix.

Un cadre homogène, coordonné et bien défini est nécessaire alors que nous œuvrons collectivement à la réalisation des objectifs mondiaux énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et l'objectif de développement durable no 5.

C'est pourquoi nous encourageons les partenaires internationaux et régionaux, le secteur privé et la société civile féminine à communiquer et à collaborer davantage afin de combler les lacunes dans la promotion de l'inclusion et de la participation économiques des femmes dans les situations marquées par un conflit.

À cet égard, nous devons promouvoir et protéger en permanence les droits des femmes et l'égalité des genres par une action de plaidoyer politique, des partenariats et une planification stratégique à tous les niveaux. La CARICOM est sincèrement convaincue que la paix et la sécurité sont des conditions préalables à la prospérité et au développement durable. La pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité mérite une plus grande attention de la part de la communauté internationale, et nous restons engagés à faire partie du processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Uruguay.

M^{me} González Hernández (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay tient à remercier la Mission permanente des Émirats arabes unis d'avoir organisé le présent débat public et d'avoir donné aux États Membres l'occasion de partager leur vision et de débattre de certaines des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8989), et tient à formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Tout d'abord, il convient de souligner que bien que l'importance de la participation des femmes aux processus politiques pour parvenir à une paix durable ne fasse plus aucun doute et ne donne plus lieu à discussion, des obstacles à leur participation persistent. Les femmes se heurtent à des écueils persistants à leur autonomisation économique, en particulier en temps de crise, tels que les inégalités fondées sur le genre en matière d'emploi, l'inclusion financière insuffisante, l'accès limité à l'éducation et les conséquences disproportionnées de

la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui font qu'il est difficile pour les femmes des communautés locales de s'engager dans les processus politiques de consolidation de la paix.

En ce sens, toutes les initiatives qui favorisent l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit par l'intermédiaire de partenariats appuyés par la société civile et le secteur privé sont essentielles.

L'Uruguay a appuyé très tôt les travaux menés dans le cadre de ce programme, et continue d'agir en ce sens au sein du système des Nations Unies, aux côtés d'autres États Membres et de la société civile, pour parvenir à sa mise en œuvre intégrale et effective. Dans cette optique, notre pays lancera, en avril, son premier plan d'action, qui traduit un effort interinstitutionnel et fixe des objectifs concrets pour la mise en œuvre du programme, y compris dans le domaine de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix.

La participation des femmes en uniforme sur le terrain est encore très inégale, et, à cet égard, l'Uruguay promeut des politiques visant à favoriser l'accès des femmes aux forces armées et à la police nationale, ainsi qu'un déploiement plus important d'effectifs féminins dans les opérations de maintien de la paix.

Conformément à cet engagement, dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, nous menons une étude sur les possibilités offertes aux femmes dans les opérations de paix, qui a été conçue par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, en collaboration avec l'Université Cornell.

L'objectif principal de cette étude est d'élaborer une méthodologie innovante et complète permettant aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de recenser et d'évaluer les obstacles et les possibilités qui existent en ce qui concerne la participation effective des femmes en tenue dans les opérations de paix. Les conclusions et recommandations issues de l'étude sont déjà utilisées pour éclairer les décisions nationales visant à surmonter ces obstacles. Nous encourageons donc les pays à procéder à de telles évaluations afin de recenser ces obstacles et ces possibilités, pour favoriser la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix.

Par ailleurs, l'Uruguay réaffirme son attachement à l'initiative Action pour le maintien de la paix et à sa stratégie de mise en œuvre dite Action pour le maintien

de la paix Plus en vue de promouvoir la présence des femmes dans les opérations de maintien de la paix et de garantir leur participation pleine, effective et sur un pied d'égalité avec les hommes tout au long du processus de paix, en prenant systématiquement en compte les questions de genre.

Enfin, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'engagement de l'Uruguay à continuer d'œuvrer à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2001), au renforcement des droits des femmes et des filles, à l'élimination des obstacles structurels qui les empêchent de participer à la vie de la société, sur un pied d'égalité avec les hommes, et à l'autonomisation des femmes en tant qu'agentes de changement. C'est essentiel pour parvenir à un développement et une paix durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter sincèrement la délégation des Émirats arabes unis, un pays frère, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et à lui souhaiter plein succès. Je salue également la présence de S. E. M^{me} Mariam Almhairi, Ministre des changements climatiques et de l'environnement des Émirats arabes unis, pour présider cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, qui coïncide avec la Journée internationale des femmes.

Je tiens aussi à remercier M^{me} Sima Bahous, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et M^{me} Kristalina Georgieva, Directrice générale du Fonds monétaire international, de leurs précieux exposés.

L'inclusion économique des femmes et leur participation au processus de développement sont extrêmement importantes pour la prévention des conflits et le relèvement après une crise. Cela exige des efforts concertés et des partenariats à tous les niveaux pour promouvoir la paix et venir en aide aux femmes dans les zones touchées par des conflits, car les femmes jouent un rôle majeur dans la réalisation du développement durable et l'instauration de la stabilité et de la paix sociale.

Le Royaume de Bahreïn est déterminé à honorer les obligations internationales qui lui incombent en matière d'autonomisation des femmes, notamment la résolution 1325 (2001), qui souligne l'importance de la participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux, en particulier dans la prise

de décision, ainsi que de la participation des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation et au maintien de la paix. Le Royaume de Bahreïn reste déterminé à appuyer tous les efforts déployés en faveur de la promotion et de l'avancement des femmes, surtout en cette période difficile que traverse le monde. Nous souscrivons également au noble objectif visant à faire un bond de géant en matière d'inclusion des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

La résolution 1325 (2001) met en exergue les conséquences disproportionnées des conflits armés sur les femmes et les filles et leur rôle essentiel dans la prévention des conflits et le relèvement. Même si les dirigeantes ont donné la preuve de leur capacité d'adaptation et ont fait montre de souplesse et d'efficacité dans de telles circonstances, les femmes demeurent exclues de la prise de décision dans les zones de conflit, dans le monde entier. Leur rôle est parfois purement symbolique. Dès lors, un soutien technique et financier supplémentaire doit être apporté aux dirigeantes afin d'accroître leur participation effective dans les domaines concernés.

À cet égard, nous soulignons la nécessité pour toutes les parties à un conflit armé de respecter le droit international, en particulier les principes liés aux droits des femmes et des filles et à leur protection, notamment les obligations découlant des Conventions de Genève de 1949 et de leur Protocole additionnel de 1977, ainsi que de la Convention de 1977 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967. Nous notons à cet égard qu'il existe une responsabilité collective de mettre fin à l'impunité et de tenir pour responsables les auteurs des crimes perpétrés en période de conflit, en particulier ceux commis contre les femmes et les enfants.

Le Royaume de Bahreïn, sous la direction de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, en tant que priorité nationale, s'efforce d'atteindre les plus hauts niveaux de sécurité sociale et d'appuyer la participation des femmes dans tous les domaines. Notre gouvernement, sous l'égide de S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre du Royaume de Bahreïn, continue de tout mettre en œuvre pour lancer des projets et des programmes visant à garantir la participation des femmes en tant qu'actrices du développement du pays.

Grâce à la participation et à la coopération des acteurs des secteurs privé et public et des secteurs de la société concernés, et avec l'appui du Haut Conseil des

femmes, présidé par S. A. R. la Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa, épouse de S. M. le Roi, le Royaume de Bahreïn a pu obtenir des résultats satisfaisants et réaliser des progrès soutenus en matière d'égalité des genres et de promotion des femmes, tout en reproduisant nos expériences nationales réussies et en partageant nos meilleures pratiques aux niveaux régional et international.

À cet égard, le prix mondial Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa pour l'autonomisation des femmes, qui a été créé par ONU-Femmes en collaboration avec le Haut Conseil des femmes, est une instance internationale permettant de démontrer les efforts et les contributions des gouvernements, des entreprises, des organisations de la société civile et des experts, ainsi que les réalisations pertinentes, en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde entier.

Il met en lumière les réussites et les innovations, tout en établissant une nouvelle approche visant à combler le fossé entre les genres dans l'intérêt des femmes de tous âges et dans divers domaines. Grâce à ce prix, ces initiatives peuvent être maintenues aussi bien en temps de paix et de stabilité que pendant les conflits, les catastrophes et les épidémies.

En conclusion, le Royaume de Bahreïn réaffirme son appui à tous les efforts internationaux en faveur de la promotion et de l'avancement des femmes, dans le but d'atteindre la parité des genres dans les domaines humanitaire et du développement et de renforcer la contribution des femmes en tant que partenaires actifs en matière de sécurité et de paix à tous les niveaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter à toutes mes amies et collègues une bonne Journée internationale des femmes.

Je remercie les Émirats arabes unis d'avoir organisé cet important débat public sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de la compétence avec laquelle ils dirigent les travaux du Conseil ce mois-ci.

Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, la Directrice générale du Fonds monétaire international et les autres intervenantes de leurs observations éclairantes et fort utiles.

L'inclusion économique des femmes et leur participation pleine, égale et véritable aux activités socio-économiques est une condition importante préalable à la pérennisation de la paix.

Les Bangladaises ont joué un rôle exemplaire dans l'édification de notre nation, ce qui nous a incités à prendre la tête des efforts déployés en vue de l'adoption de la résolution historique 1325 (2001) et à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'ONU.

Depuis notre indépendance, nous encourageons la participation des femmes à toutes les sphères de la vie et de la société. L'autonomisation des femmes est une des 10 initiatives spéciales lancées par la Première Ministre, Sheikh Hasina. Le Bangladesh a toujours fait partie des pays les plus avancés de la région en matière d'autonomisation économique des femmes.

Le Bangladesh met l'accent sur les partenariats public-privé pour appuyer l'autonomisation des femmes et leur participation à ses activités économiques. Nous avons adopté plusieurs initiatives pour promouvoir le secteur privé et les entrepreneuses. Tous les ministères bangladais ont adopté des budgets tenant compte des questions de genre. Sur la base de l'expérience du Bangladesh et des problèmes existants dans le monde contemporain, nous souhaitons faire quelques observations.

Premièrement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a des effets disproportionnés sur les femmes. De nombreuses femmes ont perdu leur emploi et leurs revenus en raison de la pandémie. Cela a aggravé les problèmes auxquels font face les femmes dans les pays touchés par des conflits et doit être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des plans de lutte contre la COVID-19 et de relèvement après la pandémie.

Deuxièmement, les partenariats public-privé peuvent favoriser le développement des compétences et l'entrepreneuriat des femmes, notamment dans les petites et moyennes entreprises. Au Bangladesh, le Gouvernement a adopté des politiques industrielles favorables aux femmes, instauré des quotas de femmes dans l'attribution des parcelles des complexes industriels de la Bangladesh Small and Cottage Industries Corporation et lancé le Programme de développement de l'entrepreneuriat des femmes pour promouvoir les produits et les services d'entrepreneuses dans tout le pays. Ces initiatives peuvent être mises en place dans d'autres contextes pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes.

Troisièmement, en tant que pays vulnérable face aux événements climatiques, nous tenons à souligner que les changements climatiques et les catastrophes

naturelles créent des problèmes supplémentaires pour les femmes. La dépendance des femmes à l'égard de l'agriculture et des ressources naturelles les rend plus vulnérables face aux changements climatiques. Les femmes sont également touchées de manière disproportionnée par les déplacements liés au climat et aux catastrophes. Le partenariat avec les institutions de gouvernance et les organisations non gouvernementales locales et leur autonomisation peuvent contribuer à renforcer la résilience des femmes et des filles dans de telles situations, notamment grâce à des investissements visant à favoriser la résilience aux changements climatiques, ainsi qu'à des mesures d'adaptation et d'atténuation.

Quatrièmement, l'autonomisation économique des femmes et la pérennisation de la paix sont complémentaires. À cet égard, nous soulignons le rôle que jouent les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la promotion de l'autonomisation des femmes dans le cadre de leurs mandats. La composante de consolidation de la paix des missions de maintien de la paix doit être renforcée de manière à faciliter l'autonomisation économique et la résilience des femmes.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement de longue date du Bangladesh au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante de l'Inde a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Dubey (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis contrainte de prendre de nouveau la parole parce qu'une délégation a une fois de plus choisi d'utiliser cette enceinte à mauvais escient pour faire des observations abusives contre mon pays, qui méritent à la fois notre sympathie et notre mépris collectifs.

L'ensemble des territoires de l'Union du Jammu-et-Cachemire et du Ladakh ont été, sont et seront toujours une partie intégrante et inaliénable de l'Inde, quoi que croie ou convoite le représentant du Pakistan. Cela inclut les zones qui sont sous l'occupation illégale du Pakistan.

Pour ce qui est de ses autres observations, nous les traiterons avec le mépris qui s'impose.

La séance est levée à 17 h 45.